

L'ESPRIT D'INNOVATION



LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ **RAPPORT ANNUEL DE 1996-1997**

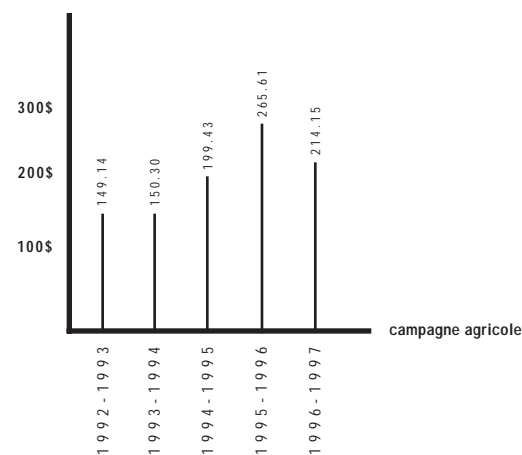


PROFIL D'ENTREPRISE	7
MESSAGE DES COMMISSAIRES	8
RELEVER LES DÉFIS	10
DE NOUVELLES FAÇONS DE DIALOGUER	12
LES SOLIDES PARTENARIATS CRÉENT DE NOUVELLES PERSPECTIVES	14
ÉTABLIR DES MARCHÉS FERMES	17
LA PERFORMANCE ACTUELLE EST GARANTE DU SUCCÈS À L'AVENIR	18
BILAN DE LA CAMPAGNE CÉRÉALIÈRE	20
RÉSULTATS FINANCIERS	25
COMITÉ CONSULATIF ÉLU PAR LES PRODUCTEURS	49
CADRES SUPÉRIEURS	49

PRIX DE VENTE MOYENS OBTENUS PAR LA CCB EN MAGASIN À VANCOUVER/AU ST-LAURENT

La CCB a enregistré un chiffre d'affaires élevé dans les quatre comptes de mise en commun au cours de la campagne agricole 1996-1997. Toutefois, les prix ont atteint un niveau inférieur aux valeurs records enregistrées en 1995-1996, et ce du fait de la reconstitution des réserves mondiales de blé et de céréales secondaires. Les prix de vente moyens représentent le produit global enregistré dans chaque compte de mise en commun divisé par le nombre de tonnes de grain reçues des agriculteurs.

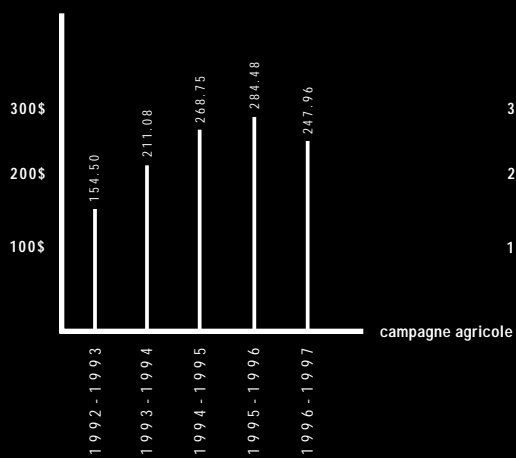
en dollars la tonne



BLÉ

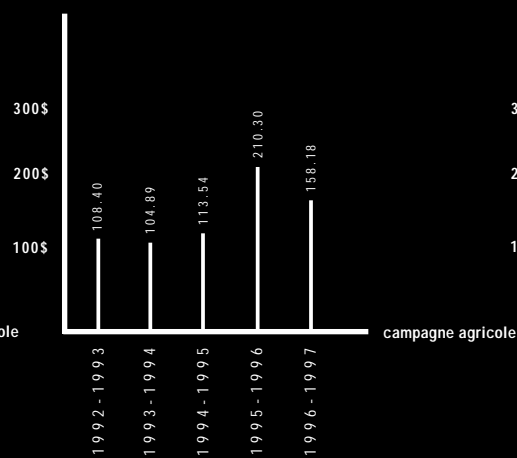
DES ATTENTES

en dollars la tonne



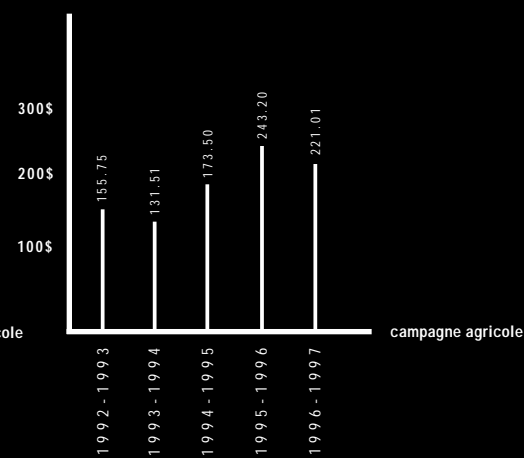
BLÉ DUR

en dollars la tonne



ORGE

en dollars la tonne



ORGE DE
PREMIER CHOIX

1

PROFIL D'ENTREPRISE

NOUS SOMMES AU SERVICE DES AGRICULTEURS

Cinquième plus importante source de recettes d'exportation au Canada, la Commission canadienne du blé (CCB) vend dans plus de 70 pays du monde le blé et l'orge cultivés par plus de 110 000 agriculteurs des Prairies. Le principe à l'origine de la CCB est fort simple : en se regroupant pour vendre leur grain au lieu de marchander individuellement, les agriculteurs peuvent retirer plus d'argent du marché mondial.

Tous les produits des ventes effectuées par la CCB appartiennent aux agriculteurs de l'Ouest canadien. Ainsi, tous les produits des ventes annuelles, moins les frais de commercialisation et d'administration, sont remis aux producteurs. Le pouvoir commercial des agriculteurs tient au fait que la CCB est le seul fournisseur de blé et d'orge de l'Ouest canadien sur le marché mondial et le marché canadien de l'alimentation humaine. Comme nous offrons tous les services de mise en marché et que nous sommes l'unique négociant de ces grains, nous pouvons obtenir le meilleur prix possible et fournir aux agriculteurs un excellent rendement.

2

MESSAGE DES

COMMISSAIRES

Le secteur céréalier du Canada traverse une période de changement sans précédent. La restructuration du réseau de silos et la fermeture des lignes secondaires changent vraiment le paysage des Prairies. De plus, les agriculteurs commencent seulement à ressentir pleinement l'impact de l'abolition de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*, qui a mis fin aux subventions au transport ferroviaire le 1^{er} août 1995. Les coûts de transport additionnels sont un lourd fardeau pour de nombreux agriculteurs, notamment ceux qui se trouvent dans l'est des Prairies.

NOUS SOMMES À L'ÉCOUTE DES AGRICULTEURS.

Les agriculteurs indiquent qu'ils souhaitent voir un mécanisme d'établissement des prix plus souple, compte tenu de la hausse continue des coûts. Ils veulent aussi que leur office de commercialisation ait une responsabilité accrue. La CCB a communiqué à maintes reprises ce message au gouvernement fédéral lors d'audiences publiques et dans des présentations écrites. Ces efforts ont été récompensés lorsque le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi au Parlement en décembre 1996 pour modifier la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Nous sommes convaincus que ces modifications nous permettront de mieux servir les agriculteurs. Toutefois, la plus grande conséquence de ces modifications sera peut-être le renforcement du contrôle et des

responsabilités de l'office de commercialisation attiré des agriculteurs, grâce à la création d'un nouveau conseil d'administration dont la majorité des membres seront élus par les agriculteurs. Cette nouvelle structure organisationnelle sera un outil important pour fournir aux agriculteurs la responsabilité qu'ils recherchent.

La loi gouvernementale permet aussi à la CCB d'offrir aux agriculteurs de nouveaux moyens pour gérer les mouvements de trésorerie durant la campagne de mise en marché. Tout en restant fidèles au principe de la mise en commun des prix, selon lequel les agriculteurs partagent les recettes des ventes durant la campagne agricole, nous savons que certains agriculteurs ont une situation de trésorerie plus serrée que d'autres. Nous voulons procurer à ces agriculteurs une souplesse financière qui leur permette de bien gérer leur exploitation. Par exemple, la possibilité de retrait précoce des comptes de mise en commun devrait aider les agriculteurs qui veulent recourir à une plus grande gamme d'options en matière de paiement.

Le projet de loi tente de maintenir un équilibre délicat mais important entre les divers besoins des agriculteurs, et il procure une nouvelle souplesse tout en préservant certains principes fondamentaux comme la mise en commun des prix, la vente par comptoir unique et les garanties du gouvernement fédéral. Comme la nouvelle loi n'a pas été promulguée avant les élections fédérales de juin

1997, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi au tout début de la trente-sixième législature en septembre 1997.

La mise en marché de l'orge a retenu l'attention pendant presque toute la campagne agricole de 1996-1997. En janvier 1997, la CCB a publié une étude indépendante réalisée par quatre économistes agricoles. Les résultats de l'étude indiquent que notre monopole des exportations d'orge canadienne rapporte annuellement 72 millions de dollars de plus qu'un système comportant de nombreux négociants. L'étude intitulée *La CCB et la mise en marché de l'orge* révèle que notre part de marché et la possibilité de vendre les céréales à prix différents selon les marchés sont deux facteurs qui nous procurent un avantage considérable sur le marché mondial et qui se traduisent directement par des recettes supplémentaires.

En février 1997, les agriculteurs ont participé au suffrage postal organisé par le gouvernement fédéral concernant la mise en marché de l'orge : ils devaient choisir entre le marché libre et la vente par comptoir unique. Les agriculteurs ont opté pour la vente par comptoir unique, et près de 63 % des votes confirmaient le rôle de la CCB dans la mise en marché de l'orge. Le vote a permis de montrer que le système de commercialisation de la CCB était fortement appuyé par la majorité des agriculteurs des Prairies.

En 1996-1997, nous avons continué de prendre des mesures audacieuses pour améliorer les perspectives futures du secteur céréalier canadien. La contestation de la qualité des services fournis par les deux grandes compagnies ferroviaires du Canada a été une première. Durant la campagne agricole de 1996-1997, les rendements abondants ont donné la plus grande récolte d'orge jamais obtenue et la quatrième récolte de blé en ordre de grandeur. Toutefois, les exportations de grain ont été considérablement ralenties par l'incapacité des sociétés Canadien National et Canadien Pacifique d'acheminer à temps le grain des Prairies jusqu'aux ports des côtes est et ouest et jusqu'aux destinations américaines. Nous considérons que les exportations ont subi un retard d'un mois complet durant la campagne agricole de 1996-1997 à cause de cet engorgement dans les transports, retard qui n'a jamais été rattrapé. Nous pensons que la grande diversité de nos activités nous confère une position

avantageuse pour ce qui est de faire reconnaître la responsabilité des compagnies ferroviaires canadiennes, et nous avons déposé en avril 1997 une contestation auprès de l'Office des transports du Canada (OTC). Cette contestation est une démarche complexe qui exige beaucoup de temps et d'efforts de nos employés, mais nous considérons qu'elle est nécessaire pour nous assurer que les agriculteurs reçoivent un service équitable compte tenu des tarifs-marchandises exigés.

Tout au long du rapport annuel, nous avons montré que nous sommes aptes à traiter des problèmes difficiles et à trouver des solutions innovatrices, qu'il s'agisse de la contestation auprès de l'OTC, de l'évacuation du grain hors des zones menacées par l'inondation, ou de la première conférence sur la transformation à valeur ajoutée des céréales des Prairies. Nous reconnaissons que notre capacité de surmonter les obstacles est le fruit des efforts de

notre personnel talentueux et dévoué. La CCB est une société aux effectifs relativement modestes, mais elle est un des plus grands exportateurs mondiaux de grains, ses ventes ayant atteint le niveau record de six milliards de dollars durant la campagne agricole de 1996-1997.

L'industrie céréalière devra relever de nombreux défis au cours des prochaines années, notamment l'examen fédéral du système de transport du grain qui doit être effectué avant 1999, la nécessité d'élaborer des stratégies pour la vente de cultures modifiées génétiquement, la réorganisation de notre système de contrôle de la qualité du blé, et l'entente sur l'agriculture gouvernée par l'Organisation mondiale du commerce qui doit être négociée en 1999. Dans chacune de ces situations, nous assumerons consciencieusement nos responsabilités pour défendre les intérêts des quelque 110 000 agriculteurs de l'Ouest canadien.

		
		
LORNE HEHN COMMISSAIRE EN CHEF	RICHARD KLASSEN COMMISSAIRE	GORDON MACHEJ COMMISSAIRE

3

RELEVER LES DÉFIS

Nous cherchons constamment à améliorer notre façon de faire. C'est en relevant sans cesse des défis que nous réussissons à améliorer les services offerts aux agriculteurs de l'Ouest canadien et à nos clients.

MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Les agriculteurs de la présente génération sont témoins de la réorganisation totale du système de mise en marché des grains des Prairies. En décembre 1996, à la suite de maintes consultations auprès des agriculteurs des Prairies et des membres du secteur céréalier, le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, M. Ralph Goodale, a présenté au Parlement des modifications à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Beaucoup des propositions de changement visant la Commission

canadienne du blé faisaient partie de la loi modificative du gouvernement fédéral. Le processus a été interrompu par les élections fédérales en avril 1997, mais le gouvernement a repris le processus en présentant le projet de loi C-4 au Parlement le 25 septembre 1997, le premier jour de la 36^e législature.

Les modifications proposées dans le projet de loi sont les plus importantes des 62 ans d'existence de la Commission canadienne du blé. La nouvelle CCB disposera de plus de responsabilités et de moyens pour servir les producteurs avec une souplesse accrue, surtout en matière d'établissement des prix. Mais il faut surtout retenir que ces responsabilités accrues seront confiées à un nouveau conseil d'administration dont la majorité des membres seront des agriculteurs élus. En proposant cette structure, le gouvernement fédéral a reconnu que nous devons continuer d'être l'office de commercialisation attiré des

agriculteurs de l'Ouest canadien, office dirigé par ces derniers pour défendre leurs intérêts.

TRANSPORT DU GRAIN

On se souviendra de l'hiver 1997 comme étant celui où plus de 40 navires céréaliers mouillaient au large de la côte ouest du Canada en attendant leur tour de charger le grain destiné notamment aux clients du Japon, de l'Iran et de la Chine. Entre décembre 1996 et mars 1997, le grain nécessaire pour remplir ces navires arrivait aux ports d'exportation à un rythme trop lent pour nous permettre de respecter les délais des contrats de vente.

Comme nous étions insatisfaits de la qualité du service et inquiets de l'incidence de ce retard sur la réputation internationale du Canada en tant que fournisseur de grain fiable,



Navire à quai prêt à recevoir sa cargaison de grain.

nous reprochons formellement aux compagnies ferroviaires Canadien National et Canadien Pacifique de n'avoir pas fourni des services de transport satisfaisants pour amener le grain des Prairies jusqu'aux ports des côtes est et ouest et aux destinations américaines. La plainte sera entendue au printemps 1998; nous l'avons déposée dans le but d'améliorer le rendement et la capacité du transport ferroviaire et de protéger la réputation du Canada en tant que fournisseur de grain fiable.

L'incapacité de décharger le grain des wagons aux dates prévues a causé d'importantes pertes aux agriculteurs des Prairies. En effet, la baisse des recettes dans les comptes de mise en commun et les pénalités pour le chargement retardé des navires représentent une perte directe de plus de 60 millions de dollars pour les

agriculteurs. Nous nous proposons de tenir les compagnies ferroviaires responsables de ce mauvais rendement.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS

En octobre 1993, l'Alberta Barley Commission, la Western Barley Growers Association et 21 agriculteurs ont lancé une contestation judiciaire contre la CCB. La cour fédérale a déclaré en avril 1997 que la Commission canadienne du blé n'empiète pas sur les libertés établies dans la Charte canadienne des droits et libertés.

ÉVACUATION DU GRAIN DES ZONES MENACÉES PAR L'INONDATION

Comme chacun s'attendait à l'inondation du siècle dans le sud du Manitoba en

mai 1997, nous étions conscients du risque que cette situation présentait pour le grain entreposé dans la vallée de la rivière Rouge. En février, nous avons participé à des réunions publiques pour encourager les agriculteurs à transporter leur grain hors des zones inondables. Nous avons ensuite pris des dispositions pour permettre aux agriculteurs de la vallée de la rivière Rouge et de certaines régions de la Saskatchewan de livrer le grain offert par contrat, peu importe si les appels de livraison étaient en vigueur ou non. Par conséquent, nous avons évacué plus de 100 000 tonnes de blé et d'orge avant l'inondation et ainsi épargné des éprouves additionnelles aux agriculteurs dont les terres ont été complètement inondées.

Marlys et Jerry Pearse quittent leur ferme déjà inondée près de Dominion City (Manitoba).



4

DE NOUVELLES

FAÇONS DE DIALOGUER

Le face à face est le meilleur moyen de communiquer avec les agriculteurs. Voilà pourquoi nous nous efforçons de rencontrer les producteurs dans les bureaux de Winnipeg ou près de leur exploitation.

EXTENSION DES SERVICES AUX PRODUCTEURS

Nos employés ont fait plus de 90 exposés durant la campagne dans presque tous les coins des trois provinces des Prairies. Ils ont pris la parole devant des clubs de mise en marché du grain et à des conférences organisées à l'intention de l'industrie, en plus de s'adresser à des représentants de coopératives et de sociétés céréalières. Tous les sujets ont été abordés, qu'il s'agisse de transport du grain, de politique de livraison ou autre.

Nous avons aussi rencontré les producteurs lors de réunions informelles et tenu quatre diners-causeries, où un conférencier de la CCB faisait une présentation et répondait aux questions. Notre objectif original de 100 participants par réunion a été presque doublé. Ces soirées

sociales ont attiré 424 personnes en Saskatchewan et 459 en Alberta. Nous avons participé à 17 foires commerciales rurales durant l'année, et des milliers d'agriculteurs se sont arrêtés à notre stand. Nous avons aussi participé à un salon commercial urbain pour la première fois en vue d'expliquer le rôle important que jouent les agriculteurs dans la vie de tous les Canadiens. Devant l'intérêt manifesté par les gens à notre stand au festival *Taste of Manitoba* de Winnipeg, nous prévoyons être davantage présents dans les salons commerciaux urbains à l'avenir.

Les parcelles de démonstration établies pour les Fenêtres sur les marchés mondiaux ont permis au personnel de rencontrer les agriculteurs directement dans le champ. Nous comptions d'abord aménager de huit à dix parcelles, mais devant l'intérêt considérable et les bonnes conditions de croissance, treize parcelles ont été ensemencées, entretenues et exposées lors des journées de démonstration. Plus de mille personnes ont participé aux treize journées champêtres.

Le programme *Fenêtres sur les marchés mondiaux* a pour but d'expliquer les exigences qualitatives des clients et de renseigner les producteurs sur les activités de vente et de développement des marchés. La journée intitulée *Fenêtres sur les marchés mondiaux* tenue près de Headingley au Manitoba avait une mission différente, car elle s'adressait surtout à la population urbaine. Comme le site se trouvait le long de la Transcanadienne près de Winnipeg, il était très visible avec sa rangée de 50 drapeaux des pays qui achètent le blé et l'orge canadiens. Devant le succès obtenu avec la parcelle aménagée près de Headingley, on projette de répéter cette expérience urbaine près de Regina en Saskatchewan.

Dans le cadre de nos efforts visant à communiquer directement avec les agriculteurs, nous avons tenu 29 Journées céréalières à divers endroits dans les Prairies. Au total, 1827 personnes ont assisté aux réunions en 1996-1997, comparativement à 1153 l'année précédente.



À droite: Les participants à l'Excursion céréalière se réunissent à la Fourche à Winnipeg l'été 1997. On voit Richard Mead, Dave Anderson (en arrière), Edith Mead, Carola Anderson (en arrière), ainsi que Vi Dewar, Jeanette Biberdorf, Gerald Biberdorf et Tracey Bryksa, de la CCB.

À gauche: Rassemblement durant la journée champêtre *Fenêtres sur les marchés mondiaux* de la CCB organisée près de Trochu, Alberta.

Nous avons publié un nouveau bulletin qui s'adresse spécialement aux producteurs d'orge. *Info Malt* est paru pour la première fois en décembre 1996, et il a été rédigé en consultation avec les membres de l'industrie. *Info Malt* porte sur les activités de livraison, de commercialisation et de transformation de l'orge brassicole.

Nous avons révisé plusieurs des guides de la politique importants pour éclaircir et simplifier les renseignements fournis aux agriculteurs et au personnel des silos, notamment le Guide de livraison à l'intention des agriculteurs et le *Elevator Manager's Guide*, désormais appelé *Country Elevator Guide*. Nous cherchons ainsi à faciliter la consultation de nos documents. Nous nous efforçons continuellement d'appliquer les principes du langage clair dans toutes les publications de la CCB.

VISITE DE LA CCB

De nombreux agriculteurs ont assisté aux réunions tenues par la CCB dans leur localité, mais d'autres ont choisi de visiter l'organisme. La CCB a

accueilli un total de 1553 personnes durant la campagne agricole de 1996-1997. Nous avons tenté plus activement d'attirer des personnes à notre siège social de Winnipeg, en organisant une nouvelle série de visites sous le thème *Excursions céréalières*. Six groupes d'agriculteurs ont fait un voyage de trois jours à Winnipeg pour visiter la CCB, la Bourse de marchandises de Winnipeg, le centre de recherches sur les céréales, La Commission canadienne des grains et l'Institut international du Canada pour le grain. Nous continuons de promouvoir ces visites pour permettre aux agriculteurs d'en apprendre davantage sur les multiples facettes du secteur céréalier de l'Ouest canadien.

Les agriculteurs qui ont pu visiter le bureau de la CCB à Winnipeg ont fait bon usage de notre service téléphonique sans frais. Notre centre téléphonique sans frais a reçu beaucoup plus d'appels durant cette deuxième année au fur et à mesure que les agriculteurs ont pris connaissance du service. La ligne sans frais 1 800 275-4292 (1 800 ASK-4CWB) a reçu 165 000 appels durant la

campagne agricole de 1996-1997, de nombreux agriculteurs voulant se renseigner sur les contrats de livraison de grain.

LANCEMENT SUR INTERNET

En janvier 1997, la CCB a officiellement lancé son site Web à l'adresse www.cwb.ca. Le site a été visité par près de 25 000 personnes en moins de six mois, ce qui dépassait nos attentes les plus optimistes. Les agriculteurs nous disent qu'ils visitent régulièrement notre site pour s'informer sur les paiements d'acompte, les Perspectives de rendement et les appels de livraisons. D'autres producteurs utilisent l'Internet pour améliorer le dialogue. Nous recevons chaque semaine environ vingt messages par courrier électronique en provenance d'agriculteurs qui souhaitent faire des suggestions ou poser des questions concernant la mise en marché du grain.

Devant l'intérêt accru à l'égard d'Internet et la multiplication des services sur Internet, nous prévoyons que plus de 100 000 personnes visiteront notre site durant la prochaine campagne agricole.

Le bulletin *Info Malt* destiné aux producteurs d'orge est publié de concert avec les membres de la filière de l'orge brassicole.



5

LES SOLIDES PARTENARIATS CRÉENT

DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Au sein de l'industrie céréalière canadienne, les réussites reposent sur le travail d'équipe. Tout comme le semoir pneumatique a besoin du tracteur, la CCB ne peut progresser sans l'appui ferme et productif de ses partenaires de l'industrie.

ACCROISSEMENT DE LA TRANSFORMATION À VALEUR AJOUTÉE

L'abolition de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* en 1995 a eu pour effet d'accroître énormément l'intérêt des agriculteurs pour la transformation à valeur ajoutée dans l'Ouest canadien. Les agriculteurs des Prairies ont cherché activement des moyens pour éviter les frais de transport élevés et transformer leur grain plus près de chez eux.

En 1996-1997 la CCB a poursuivi ses efforts pour créer un cadre favorable aux investissements dans le secteur de la transformation des céréales en tenant des ateliers d'une journée à Dauphin et à Portage la Prairie (Manitoba) sur les perspectives en matière de valeur ajoutée. Les ateliers étaient parrainés en partie par

le ministère de l'Agriculture du Manitoba, et ils constituaient une version abrégée de la première conférence de la CCB *Marché en aval* qui a lieu à Saskatoon (Saskatchewan) en juin 1996. Compte tenu du succès de cette première conférence sur la valeur ajoutée, la CCB prévoit en tenir une deuxième en 1997-1998 à Calgary en Alberta.

La valorisation du blé et de l'orge est obtenue par la meunerie, le maltage, la boulangerie et la transformation en nutraceutiques et autres produits industriels.

VALEUR DES PROTÉINES

Nos clients payent des primes pour le blé en fonction de sa teneur en protéines. Lorsque le blé riche en protéines est disponible en quantité réduite, les primes peuvent être importantes. Par contre, lorsqu'on dispose de grandes quantités de blé riche en protéines, les primes diminuent. Les agriculteurs peuvent souvent accroître la teneur en protéines de leur blé par de bonnes pratiques agronomiques. Les producteurs de l'Ouest canadien

doivent donc prendre de bonnes décisions pour la fertilisation du sol lorsque les primes fondées sur la teneur en protéines ne sont pas connues pour la campagne suivante. C'est de là qu'est venue l'idée de former le comité d'initiative des Prairies pour les protéines.

Ce comité a été créé en 1997 pour fournir aux agriculteurs le plus d'information possible et leur permettre d'évaluer la valeur relative des protéines. Il se compose de membres qui représentent divers groupes de l'industrie céréalière comme les sélectionneurs, les spécialistes du sol et des céréales, les représentants de l'industrie des engrais et les vulgarisateurs agricoles provinciaux.

Le comité se charge également d'enquêter sur les résultats de recherches ayant trait à la gestion qualitative et quantitative des protéines. Ainsi, il organise la tenue en 1998 d'un symposium sur les protéines du blé à Saskatoon en Saskatchewan.



Le blé canadien entre dans la fabrication d'une vaste gamme de produits à valeur ajoutée.

JUSTE VALEUR POUR LE GRAIN

Lorsque les producteurs livrent leur grain, nous voulons que les prix correspondent le plus possible à sa valeur réelle. Durant la campagne agricole de 1996-1997, nous avons collaboré étroitement avec la *Western Grain Elevator Association* pour que le prix payé aux agriculteurs puisse à l'avenir refléter la valeur protéique du grain au 10^e de point de pourcentage près. Nous examinons aussi la possibilité de payer les agriculteurs en fonction de la teneur en matière sèche du grain.

PRÉPARATIFS D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AVANCE AU COMPTANT

Au début de la campagne agricole de 1997-1998, le gouvernement fédéral a mis en vigueur un nouveau programme d'avance au comptant établi en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. La CCB administre les avances au comptant

pour le blé et l'orge au nom du gouvernement fédéral et, pour favoriser la transition d'un programme à l'autre, nous avons tenu 40 réunions avec les exploitants de silos, leurs employés et le personnel du bureau central des sociétés céréalières. En plus d'expliquer les politiques et procédures applicables, nous avons obtenu d'importants commentaires qui ont permis d'élaborer les formulaires de demande et des politiques en matière d'avance au comptant.

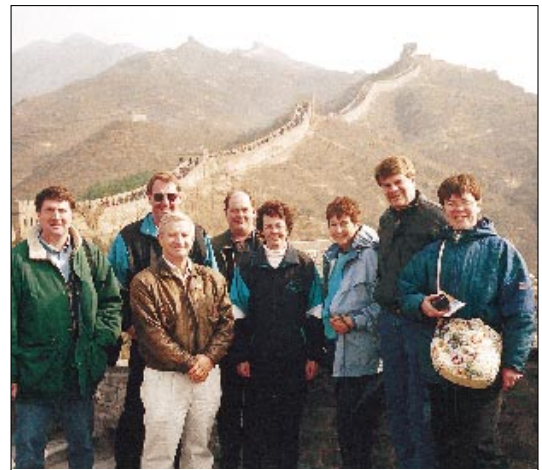
RECHERCHE D'ORGE BRASSICOLE DE QUALITÉ

On a cherché à découvrir les meilleurs producteurs d'orge brassicole en 1996-1997. En tant que membre du *Barley Development Council*, la CCB était fière d'être le principal commanditaire du premier concours annuel de la meilleure orge brassicole. Ce concours vise à mieux faire connaître les facteurs de qualité de l'orge brassicole.

Lorsqu'un producteur fournissait des échantillons d'orge brassicole au comité de sélection, celui-ci était automatiquement inscrit au concours. Les meilleurs échantillons d'orge à deux rangs et d'orge à six rangs de chaque région agronomique ont été choisis par un comité de juges indépendants, composé notamment de spécialistes des sociétés céréalières et d'évaluateurs d'orge brassicole.

Les gagnants provinciaux ont été invités à visiter les entreprises de certains clients. La CCB a payé un voyage en Chine aux gagnants de la catégorie de l'orge à deux rangs, où ils ont rencontré des acheteurs et visité des malteries et des brasseries. Les gagnants de la catégorie de l'orge à six rangs ont pu visiter trois villes américaines grâce au parrainage des sociétés Anheuser-Busch, Miller Brewing Company et Cargill's Ladish Malting Co., en plus de visiter la Bourse des grains de Minneapolis.

Les gagnants du concours de la meilleure orge brassicole (catégorie à 2 rangs) ont voyagé en Chine pour rencontrer des acheteurs d'orge brassicole de l'Ouest canadien. Devant la Grande Muraille de Chine apparaissent, de g. à d., Michael Brophy, CCB, Eldon Brick, de Netherhill, Saskatchewan (2^e rang), James Stanger de Drumheller, Alberta, Fred Barteaux de Birtle, Manitoba, Lorna Brick, Eileen Stanger, Paul Westdal, Institut international du Canada pour le grain, et Shirley Barteaux.



DIFFÉRENTES VOIES DE SORTIE POUR LE TRANSPORT DU GRAIN

La crise dans les transports survenue en 1996-1997 a incité la CCB à trouver d'autres trajets pour transporter le grain. Plus de 100 000 tonnes de grain sont passées par les États-Unis pour se rendre à des destinations non américaines, notamment par Portland (Oregon) ou par la côte nord-ouest des États-Unis.

En février 1996, 23 000 tonnes de blé meunier ont été chargées dans les wagons de la Burlington Northern à partir des silos d'AgPro à Winnipeg, où le grain avait subi un nettoyage préliminaire. Le grain a ensuite été transporté directement à Portland par voie ferroviaire et chargé sur un navire

à destination des Philippines. Les tarifs de transport ferroviaire pour la côte nord-ouest des États-Unis dépassent d'environ 20 \$ la tonne ceux du trajet comparable au Canada. Toutefois, en raison des graves problèmes rencontrés par l'industrie pour exporter le grain à partir de la côte ouest durant les premiers mois de 1997, nous avons pu arriver à une entente avec l'industrie pour que la vente soit rentable, en inscrivant d'autres ventes au carnet de commandes pendant la période où les primes étaient intéressantes.

Pour la deuxième fois en deux ans, la CCB a collaboré avec des agriculteurs, des exportateurs agréés et la Commission canadienne des grains pour effectuer des expéditions par

train jusqu'au Mexique et, via le golfe du Mexique, jusqu'à des destinations en Amérique latine.

UTILISATION JUDICIEUSE DES RESSOURCES

Nos liens avec le gouvernement fédéral permettent d'offrir un précieux service aux agriculteurs. Tous les emprunts et les ventes à crédit sont entièrement garantis par le gouvernement du Canada. Nous utilisons cette garantie fédérale pour faire gagner de l'argent aux agriculteurs chaque année, et durant la campagne agricole de 1996-1997, nos intérêts perçus représentaient presque le double des frais d'administration de la CCB, évalués à 47 millions de dollars.



Du grain chargé à Winnipeg a été acheminé par rail à Portland (Oregon) via les É.-U., puis expédié par navire aux Philippines.

6

ÉTABLIR

DES MARCHÉS FERMES

Nous nous intéressons aux clients de longue date tout comme aux nouveaux marchés en faisant la promotion du blé et de l'orge des Prairies au Canada et dans le monde entier.

INCURSION AU VIETNAM

Le Vietnam est un marché en croissance pour le blé canadien. Ce pays asiatique, qui achetait principalement de la farine, se convertit actuellement en acheteur de grains. D'ici l'an 2000, les importations globales de blé pourraient se chiffrer entre 300 000 et 400 000 tonnes par année, par rapport aux importations actuelles de moins de 100 000 tonnes.

En mars 1997, la CCB a dirigé une mission de développement du marché au Vietnam pour stimuler l'achat de blé canadien de choix par les meuniers. Un colloque a ensuite

été organisé en juin 1997 pour montrer les applications finales des classes de blé canadien. À l'automne 1997, la CCB a vendu du blé à une nouvelle meunerie du Vietnam; il s'agissait de la première livraison de blé à cette nouvelle meunerie.

LA THAÏLANDE, FIDÈLE
ACHETEUR DE BLÉ CANADIEN

Depuis 1973, nous avons envoyé 25 missions commerciales en Thaïlande dans le but d'établir et de maintenir de solides relations et de promouvoir l'utilisation du blé canadien. Ce travail a été récompensé de nouveau en janvier 1997 lorsque la CCB et sept meuneries de la Thaïlande ont signé une lettre d'entente pour porter les importations de blé canadien à plus d'un million de tonnes au cours des cinq prochaines années. Le commissaire Gordon Machej a signé l'entente durant la mission commerciale d'Équipe Canada en Asie,

en présence du premier ministre Jean Chrétien et du premier ministre thaïlandais Chavalit Yongchaiyudh.

MISSION AUX
ÉMIRATS ARABES UNIS

En mars 1997, la CCB a participé à une mission de deux semaines dans les Émirats arabes unis. Des représentants de la Commission canadienne des grains et de l'Institut international du Canada pour le grain se sont joints aux représentants de la CCB pour visiter des meuneries et des boulangeries afin d'établir leur potentiel commercial. La CCB n'était pas intervenue dans ce marché depuis la Guerre du Golfe au début de 1991. Moins de deux mois après la mission, nous vendions du blé aux Émirats arabes unis et acheminions la première expédition de blé canadien à ce pays depuis 1989. Depuis, nous vendons régulièrement du blé aux Émirats arabes unis.

À gauche: Lettre d'entente signée avec sept meuneries de la Thaïlande.

À droite: La délégation canadienne s'arrête pour un repas dans le désert lors d'une visite parrainée par la société Gulf Import and Export Co. des Émirats arabes unis.

Membres de la délégation canadienne (à genoux dans l'ordre habituel) : Earl Geddes, chef de programme à la CCB; Ramzy Yelda, directeur commercial de la CCB pour le Moyen-Orient; Dr Phil Williams, chef de programme au Laboratoire de recherches sur les grains de la CCG; Ashok Sarkar, directeur, technologie meunière, Institut international du Canada pour le grain.



7

LA PERFORMANCE ACTUELLE EST GARANTE

DU SUCCÈS À L'AVENIR

Nous nous intéressons non seulement à la génération d'agriculteurs actuelle, mais aussi à la prochaine.

VERS L'AN 2000

La CCB est une des entreprises canadiennes les plus en avance pour le passage à l'an 2000. Nous étions parmi les premiers au Canada à réagir au problème informatique d'incapacité à reconnaître les dates après le 31 décembre 1999. Nous nous sommes attaqués au problème en 1995, et certaines des techniques que nous avons mises au point sont actuellement utilisées à l'extérieur de la CCB.

Nous nous sommes employés à redéfinir certaines applications et à en remplacer d'autres. Il a fallu déterminer avec soin les programmes qu'il valait mieux modifier et ceux qui devaient être remplacés. Comme nous utilisons des logiciels pour enregistrer les stocks de grains, les paiements aux producteurs et les ventes de grains, nous avons consacré d'importantes ressources à la modification de notre infrastructure informatique.

AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE RAPPORTS FINANCIERS

Nous avons entrepris de remplacer et de modifier les systèmes de rapports financiers utilisés dans l'ensemble de la Commission afin de procurer aux gestionnaires un accès plus facile à l'information dont ils ont besoin pour prendre les décisions qui s'imposent. Ainsi, nous serons en mesure de mieux contrôler les stocks de grains et de connaître rapidement le mouvement des stocks entre les silos de collecte et les points d'expédition, ce qui permettra d'offrir un meilleur service aux clients. De plus, les systèmes améliorés de gestion de caisse pour les sommes à verser et à recevoir permettront aux gestionnaires d'obtenir l'information récente sur demande.

SOUTIEN DU PERSONNEL

Le personnel est le principal facteur qui nous pousse à développer et à exploiter les avantages offerts par la technologie moderne. Nous savons que l'évolution de la technologie entraîne de nouvelles exigences

pour les employés et modifie leurs fonctions. En 1996-1997, nous avons établi une fonction de gestion du changement dans notre service des ressources humaines en vue de faire le lien entre les compétences des employés et les nouvelles exigences de la Commission. Nous cherchons à former nos employés actuels pour qu'ils puissent assumer les nouveaux rôles, car on peut ainsi tirer profit de leur excellente connaissance de la CCB.

Devant le fait qu'un changement en milieu de travail peut être stressant, nous voulons donner aux employés le plus de soutien et d'information possible. Nous mettons en œuvre un système d'information sur les ressources humaines, qui comprend l'examen de toutes les activités des ressources humaines de la CCB. En 1996-1997, nous avons réalisé un projet pilote qui permet aux employés de consulter de leur poste de travail les renseignements sur leur propre rémunération et leurs avantages sociaux. Durant la campagne agricole de 1997-1998, nous prévoyons être en mesure d'offrir de meilleurs outils



Suzanne Sawchuk, une des réceptionnistes de la CCB.

d'information à tous les employés et aux cadres de direction, comme un meilleur accès aux renseignements personnels, des cours de formation et de l'aide pour la planification de carrière.

Au 31 juillet 1997, la CCB comptait 491 employés permanents. Nous demandons aux employés de maintenir une norme de rendement élevée; nous avons révisé nos politiques de rémunération en 1996-1997 en tenant compte de cet objectif. Nos politiques sont axées sur le rendement, et elles visent à retenir les employés les plus qualifiés qui œuvrent dans une industrie très compétitive.

CHANGEMENTS AU SEIN DU PERSONNEL DIRIGEANT

Quelques changements importants ont eu lieu dans l'effectif durant la campagne agricole de 1996-1997 : Ward Weinsensel a été nommé chef de la Politique générale en septembre 1996; il remplace Harvey Brooks qui avait démissionné en août 1996. Cecil Wright, directeur administratif de la Technologie de l'information, a démissionné le 31 mai 1997. L'entrepreneur Greg Hauser a remplacé M. Wright. Gordon Bacon, directeur du Développement des marchés, a démissionné en août 1997. Gordon Flaten le remplacera durant la campagne agricole de 1997-1998.

Enfin, Keith McMahon a été nommé vérificateur général en janvier 1996. En janvier 1998, Brian Oleson a quitté son poste de directeur administratif, Planification et Communications; il sera en affectation au nouveau poste de chaire en agro-industrie, coopératives et commercialisation de groupe, à l'Université du Manitoba.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BLÉ

La CCB collabore actuellement avec la Commission canadienne des grains (CCG) pour proposer des changements au système canadien de contrôle de la qualité du blé, en vue d'augmenter l'avantage concurrentiel du Canada sur le marché céréalier mondial et de mieux servir les producteurs et les clients étrangers.

Certains clients ont des exigences qualitatives de plus en plus spécifiques. On voit actuellement apparaître des méthodes plus précises d'évaluation de la qualité, et le coût du matériel d'essai diminue. Ces nouvelles méthodes scientifiques permettent aux sélectionneurs de mettre au point des variétés qui ont des rendements plus élevés, une plus grande résistance aux maladies ou une période de

maturation plus courte. Dans ce contexte en évolution, notre système actuel de contrôle de la qualité du blé impose trop de contraintes.

Durant la campagne agricole de 1996-1997, la CCB et la CCG ont tenu des réunions avec des groupes d'agriculteurs des Prairies et avec des représentants de sociétés céréalières, d'associations industrielles, d'universités et d'organismes gouvernementaux. Toutes ces personnes s'entendaient pour dire que notre système de contrôle de la qualité a bien fonctionné jusqu'à présent, mais qu'il pourrait limiter les options commerciales du Canada à l'avenir. Les participants préviennent de ne pas changer le système trop rapidement, et ils réclament plus d'information sur les effets des changements proposés sur le système.

Pour donner suite aux consultations, des plans d'action ont été élaborés par la CCB et la CCG et distribués aux participants de l'industrie céréalière en vue de recueillir des commentaires. Ces plans constituent un document de travail sur la façon dont l'industrie entend modifier son système de contrôle de la qualité du blé.

Fred Townley-Smith, sélectionneur à la station de recherches sur les céréales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Winnipeg, inspecte une parcelle de blé.



8

BILAN DE LA

CAMPAGNE CÉRÉALIÈRE

LES VENTES DE
LA CCB ATTEIGNENT UN
NOUVEAU RECORD

La hausse des prix combinée à l'augmentation de la production de blé et d'orge dans l'Ouest canadien ont permis à la CCB d'enregistrer son plus haut chiffre d'affaires jamais atteint. Les ventes réalisées sur le marché intérieur et à l'étranger, dont le produit est enregistré aux quatre comptes de mise en commun (blé, blé dur, orge et orge de 1^{er} choix), ont atteint 6,1 milliards de dollars à l'issue de la campagne agricole de 1996-1997, battant ainsi l'ancien record de 5,8 milliards de dollars établi en 1995-1996.

Ce coup de force sur le plan des ventes devrait permettre à la CCB de confirmer sa place parmi les 10 premiers exportateurs canadiens. Seuls les trois grands constructeurs d'automobiles (General Motors du Canada Limitée, Chrysler Canada Ltée et Ford du Canada Limitée) et la société IBM Canada limitée tirent de plus grands revenus d'exportation que la CCB. (50 premiers exportateurs, magazine Report on Business du Globe and Mail, juillet 1997)

Bien que la CCB ait enregistré un chiffre d'affaires encore jamais atteint

auparavant, ce succès ne s'est pas traduit par un bénéfice record pour les agriculteurs. En plus de subir une augmentation des frais de production, les agriculteurs ont dû payer plus d'un milliard de dollars en frais de transport et de manutention. Tous ces frais ont augmenté de manière considérable au cours des dernières années.

Les cours du blé, du blé dur et de l'orge ont généralement été élevés en 1996-1997 ; ils ont toutefois accusé un net recul par rapport aux niveaux records enregistrés en 1995-1996, en raison de la reconstitution des stocks mondiaux de blé et de céréales secondaires. Tous les grands exportateurs de blé, à savoir les États-Unis, le Canada, l'Union européenne (UE), l'Australie et l'Argentine, ont augmenté leurs superficies de blé afin de regarnir les faibles réserves. La production mondiale de blé a atteint 583 millions de tonnes en 1996-1997, soit une hausse de 46 millions de tonnes par rapport à la campagne précédente. La production de céréales secondaires s'est accrue de 103 millions de tonnes pour se situer à 905 millions de tonnes en 1996-1997. Par conséquent, les prix de vente exprimés en dollars par tonne dans les comptes de mise en commun ont chuté en 1996-1997 comparativement à l'année précédente.

UNE SAISON DE CROISSANCE
PEU SATISFAISANTE

Les travaux de semis du blé et de l'orge ont démarré lentement au printemps 1996 à cause des inondations dans la vallée de la rivière Rouge et les plaines entourant Regina, et des précipitations supérieures à la normale tombées dans le nord des Prairies au début mai. Juin et juillet ont été marqués par du temps généralement frais, ce qui a ralenti la croissance végétale et fait craindre un gel éventuel. Cependant, le mois d'août a été chaud et sec dans la plupart des Prairies, à l'exception de la vallée de la rivière de la Paix et de certaines régions du nord-est de la Saskatchewan. Ce temps clément a accéléré la croissance et la maturation des cultures.

Les agriculteurs ont commencé la moisson à la fin août, mais ont dû arrêter pendant la deuxième semaine de septembre en raison d'une gelée qui est survenue dans le nord-ouest des Prairies ; la moisson était alors environ aux trois quarts terminée. Un temps frais et pluvieux s'est installé et a empêché les agriculteurs de terminer la moisson en septembre. À la fin septembre, la



Joachim Hengerer dans son champ à Pincher Creek (Alberta), avec en arrière-plan les contreforts des Rocheuses.

plupart de l'Ouest canadien, et tout particulièrement la partie sud des Prairies, a été touché par une tempête de neige. Le blé et l'orge moissonnés après cette tempête étaient de qualité largement inférieure à celle du grain moissonné plus tôt. Environ 5 % à 6 % du blé et de l'orge ont été abandonnés au champ à cause du temps hivernal qui a sévi dès la fin octobre.

Malgré les retards de semis et le temps inclement durant la moisson, la production des six principales cultures céréalières de l'Ouest canadien a atteint le volume record de 54 millions de tonnes. Cette hausse de production est attribuable à la diminution des superficies en jachère et au recul des emblavures d'oléagineux en faveur des céréales, dont le rendement volumétrique est plus élevé.

Étant donné le volume important de céréales et d'oléagineux produits dans les Prairies en 1996, le système de transport a été fortement sollicité pour permettre l'écoulement du grain aux points d'exportation dans les délais impartis. Pendant les mois d'hiver, le Canadien National et le Canadien Pacifique ont eu peine à atteindre les objectifs fixés auparavant avec les membres de l'industrie concernant les

expéditions de blé et d'orge. Ces difficultés se sont répercutées sur le calendrier des ventes de la CCB et ont réduit les possibilités de livraison offertes aux producteurs. La CCB a réduit le volume de chacune des quatre séries de contrat pour certains grades de céréales à cause, dans un premier temps, de l'abondante production de grain et, dans un deuxième temps, des insuffisances au niveau du transport ferroviaire.

Au printemps de 1997, la CCB a établi une série de contrats spéciale, la série U, destinée à aider les agriculteurs ayant encore du grain à battre. La CCB a également continué d'accepter les livraisons de grain aux points de collecte engorgés après la clôture de la campagne 1996-1997.

UN MARCHÉ EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Les secteurs canadiens de la meunerie et de la malterie ont constitué la destination la plus importante, par pays, des céréales de l'Ouest canadien vendues par la CCB en 1996-1997. En effet, les ventes de blé dans le secteur meunier canadien se sont établies à 2,25 millions de tonnes, en hausse de 200 000 tonnes par rapport à 1995-1996. Les livraisons

d'orge brassicole aux malteries canadiennes, qui approvisionnent le marché intérieur et étranger, ont atteint 1,2 million de tonnes, soit le même volume que lors de la campagne précédente.

En ce qui a trait aux exportations, l'Iran figurait en tête de liste des acheteurs de blé meunier à l'étranger, et ce pour la première fois dans l'histoire de la CCB. Ce pays, qui a importé 2,03 millions de tonnes de blé, a supplanté la Chine comme premier client étranger.

L'Iran figurait aussi parmi les principaux clients de la CCB sur le marché du blé dur, la CCB ayant conclu le tout premier contrat d'exportation de blé dur commercial avec ce pays. Le volume des exportations (plus de 600 000 tonnes) a permis à l'Iran de se hisser au deuxième rang des acheteurs de blé dur, derrière l'Algérie. Les ventes réalisées en Algérie ont dépassé 1,2 million de tonnes en 1996-1997.

L'Arabie saoudite était de nouveau le principal importateur d'orge fourragère canadienne, suivie du Japon et de l'Iran. Quant à l'orge brassicole, les États-Unis ont été le plus gros acheteur, devançant la Chine à ce chapitre.

La moisson tire à sa fin le long du sentier Emerson, près de Sexsmith (Alberta).



ANALYSE DU COMPTE DE MISE EN COMMUN DU BLÉ

La production de blé de l'Ouest canadien (autre que le blé dur) s'est établie à 25 millions de tonnes en 1996, en forte hausse par rapport à la campagne précédente (18,8 millions de tonnes). Les superficies de blé ont augmenté de près de 10 % par rapport à 1995-1996, tandis que celles consacrées au lin et au canola ont reculé respectivement de 32 % et de 33 %.

Le mauvais temps qui a sévi pendant la moisson a nui à la qualité globale de la récolte de 1996. Moins d'un tiers des 20,5 millions de tonnes de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) produit en 1996 a été classé dans le grade n° 1, et 17 % du blé a été désigné de qualité fourragère. En 1996, la teneur en protéines, que la Commission canadienne des grains (CCG) évalue depuis le 1^{er} août 1996 au moyen du dosage de l'azote par combustion, et non plus par la méthode Kjeldahl, était généralement comparable, voire légèrement inférieure à celle obtenue

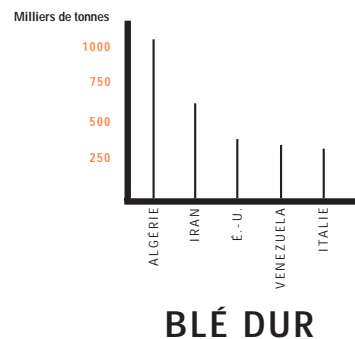
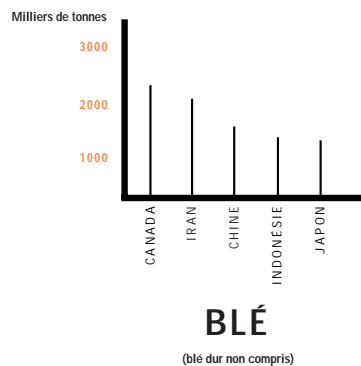
en 1995. La teneur protéique moyenne du blé CWRS n° 1 produit en 1996 était de 13,1 %.

La CCB a vendu 19,8 millions de tonnes de grain, pour un prix de 4,23 milliards de dollars. Le prix moyen ainsi obtenu a atteint 214,15 \$ la tonne, rendu aux silos de Vancouver ou à ceux situés le long du St-Laurent ; ce prix n'a été dépassé que deux fois dans l'histoire de la CCB.

Les frais d'exploitation du compte de mise en commun du blé ont augmenté de 42 millions de dollars par rapport à la campagne précédente. Les surestaries, après déduction de la bonification, ont totalisé 18,7 millions de dollars en 1996-1997, soit presque le double du montant correspondant de 1995-1996. Cette augmentation était imputable aux graves difficultés touchant le transport ferroviaire. Les frais de possession aux silos de collecte ont augmenté légèrement en chiffres absolus, mais le coût à la tonne a baissé car les taux d'intérêt et la valeur de la production financée étaient généralement inférieurs aux valeurs correspondantes de la campagne précédente. Les frais de

stockage aux silos portuaires s'étaient accrus à cause des stocks plus volumineux et des périodes de stockage plus longues. Le fret supplémentaire aux silos portuaires a augmenté, car on a dû transporter plus de grain à partir de régions situées hors du bassin de collecte habituel. Les frais associés à ce fret supplémentaire ont cependant baissé, les tarifs-marchandises n'ayant augmenté que de 1,7 % le 1^{er} août 1997, comparativement à la hausse de 6,5 % appliquée le 1^{er} août 1996. Le volume important de grain humide et gourd a entraîné une hausse des frais de séchage de 13,5 millions de dollars. Les frais d'administration de la CCB imputables au compte de mise en commun du blé ont grimpé d'environ 5 millions de dollars. En effet, le blé a représenté une proportion plus grande des livraisons totales effectuées à la CCB, augmentant ainsi la part des dépenses totales. Les frais d'administration se sont chiffrés à 1,70 \$ la tonne, ce qui correspond à 4,6 cents le boisseau. Le total des frais d'administration imputables aux quatre comptes de mise en commun a augmenté à cause

CLASSEMENT DES CLIENTS PAR PAYS SELON LE VOLUME DES VENTES



l'accroissement des dépenses attribuables à l'achat de matériel informatique, au recrutement, aux honoraires d'avocat et de l'amortissement. Les intérêts créditeurs consignés au compte de mise en commun du blé se sont élevés à plus de 65 millions de dollars cette année.

ANALYSE DU COMPTE DE MISE EN COMMUN DU BLÉ DUR

En 1996, la production de blé dur de l'Ouest canadien a marqué un repli pour s'établir à 4,63 millions de tonnes. Par contre, les grades étaient légèrement mieux répartis que l'année précédente. La moitié de la production était admissible aux deux grades supérieurs, par rapport à 4 % l'année précédente.

La teneur en protéines des trois grades supérieurs de blé CWAD a marqué une hausse par rapport à 1995, mais se situe encore en deçà de la moyenne. La teneur en protéines du blé CWAD n° 1 a atteint une moyenne de 12,8 %.

Le prix de vente moyen du compte de mise en commun du blé dur était de 247,96 \$, rendu en magasin à Vancouver ou au long du St-Laurent ; ce prix n'a été surpassé que deux fois dans l'histoire de la CCB. Le volume de grain reçu des producteurs (3,9 millions de tonnes) était légèrement inférieur à celui livré en 1995-1996.

Les frais du compte de mise en commun du blé dur ont baissé de quelque 6 millions de dollars par rapport à la campagne précédente. Les frais de possession aux silos de collecte ont baissé de 2,4 millions de dollars en raison de la diminution des taux d'intérêt et de la valeur du produit, calculée à la tonne. Les frais de stockage aux silos portuaires ont également diminué du fait que l'expédition de blé dur s'est effectuée sans trop d'encombres à partir des ports de la côte Est. La CCB a néanmoins assumé des surestaries de 1,3 million de dollars, après déduction de la bonification, à cause des difficultés de transport. Le fret supplémentaire aux silos portuaires a baissé, car la plupart du blé dur

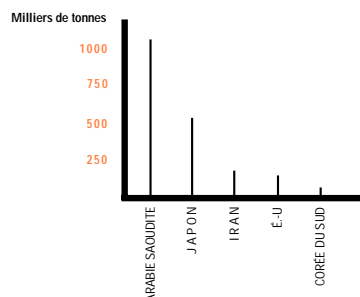
provenait du bassin de collecte habituel. Les frais de séchage ont monté considérablement par rapport à 1995-1996, passant de 78 000 \$ à 2,1 millions de dollars, en raison du volume accru de grain gourd et humide livré à la CCB. Les frais d'administration du compte ont chuté de presque 2 millions de dollars par rapport à 1995-1996, vu que le blé dur a représenté un pourcentage inférieur des livraisons totales à la CCB, réduisant ainsi la part des dépenses totales.

ANALYSE DU COMPTE DE MISE EN COMMUN DE L'ORGE

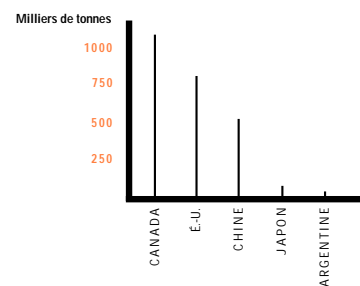
Les agriculteurs de l'Ouest canadien, réagissant aux cours élevés de l'orge fourragère et brassicole en 1995-1996, ont engrangé une récolte record, soit 15 millions de tonnes. Cette production est supérieure de 21 % à celle enregistrée en 1995 et supérieure de 30 % à la moyenne décennale.

Les livraisons effectuées par les producteurs au compte de mise en commun de l'orge

CLASSEMENT DES CLIENTS PAR PAYS SELON LE VOLUME DES VENTES



ORGE FOURRAGÈRE



ORGE DE PREMIER CHOIX

(2,4 millions de tonnes) ont presque doublé par rapport à 1995-1996. Le prix de vente moyen se situait à 158,18 \$ la tonne, en magasin à Vancouver ou long du St-Laurent, comparativement au prix record de 210,30 \$ enregistré en 1995-1996.

L'Union européenne (UE), très active sur le marché de l'orge fourragère par le biais de ses subventions à l'exportation, a exercé une pression baissière qui s'est largement répercutée sur les revenus tirés des ventes de cette céréale au Canada. En effet, dès septembre 1996, l'UE a commencé à vendre son orge en accordant des subventions représentant près d'un dollar canadien le boisseau.

Les frais imputables au compte de mise en commun de l'orge ont marqué une hausse sensible par rapport à 1995-1996, pour atteindre 18,3 millions de dollars, comparativement à 3,4 millions la campagne précédente. Les frais de possession aux silos de collecte ont plus que doublé par suite de l'accroissement de 100 % du compte de mise en commun. La valeur accrue du compte a également fait augmenter les frais de stockage aux silos portuaires. Les surestaries ont grimpé à 4,1 millions de dollars, comparativement à 283 000 \$ pendant la campagne précédente, à cause des

problèmes de transport. Le fret supplémentaire aux silos portuaires a augmenté, car il a fallu acheminer plus de grain à partir de régions situées à l'extérieur des bassins de collecte habituels. Les frais de séchage ont grimpé en flèche, passant de 13 000 \$ en 1995-1996 à 3 500 000 \$. Comme dans le cas des autres comptes de mise en commun, cette hausse était imputable au volume accru de grain gourd et humide livré par les agriculteurs. Les frais d'administration du compte ont aussi augmenté puisque l'orge représentait une proportion plus importante des livraisons totales effectuées à la CCB.

ANALYSE DE COMPTE DE MISE EN COMMUN DE L'ORGE DE PREMIER CHOIX

L'orge de premier choix désigne toute orge acceptée pour la fabrication de malt ou d'orge perlé; la plupart de cette orge sert à faire du malt. Malgré les conditions humides au début de septembre, les agriculteurs ont tout de même récolté une quantité suffisante d'orge brassicole de grande qualité en 1996.

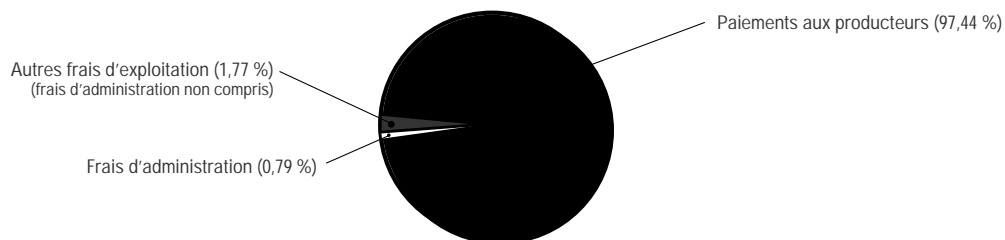
Les agriculteurs ont livré 2,4 millions de tonnes au compte de la CCB, volume légèrement inférieur aux quantités records obtenues au cours des deux années précédentes. Le prix de vente

moyen a baissé à 221,01 \$ la tonne, comparativement à 243,20 \$ la tonne l'année précédente.

Dans l'ensemble, les frais imputables au compte de mise en commun ont été plus élevés en 1996-1997, se situant à 2,3 millions de dollars par rapport à 1,2 million de dollars l'année précédente. Les frais de possession aux silos de collecte ont grimpé du fait que les compagnies céréalières ont payé plus fréquemment le prix intégral aux agriculteurs au moment de la livraison de l'orge, plutôt que de recourir au régime de wagons consignés. Ainsi, les exploitants de silos ont été remboursés par la CCB pour les frais de stockage et les intérêts encourus pendant la période où ils ont entreposé et financé le grain. En raison principalement des difficultés de transport, la CCB a versé 219 000 \$ en surestaries en 1996-1997 tandis qu'elle avait encaissé une bonification de moins de 7 000 \$ en 1995-1996. La CCB a également payé du fret supplémentaire jusqu'aux silos portuaires pour un envoi spécial d'orge à grain nu vendue au Japon à des fins alimentaires. Les intérêts créditeurs ont baissé par rapport à l'année précédente en raison de la réduction du solde du compte de mise en commun découlant du fait que la CCB a accordé aux agriculteurs une part accrue des paiements plus tôt au cours de la campagne.

RÉPARTITION DU PRODUIT DES VENTES DE LA CCB

(TOUTES CÉRÉALES CONFONDUES)



RÉSULTATS FINANCIERS



**INDEX DES RÉSULTATS FINANCIERS
au 31 juillet 1997**

Rapport de la direction	27
Rapport des vérificateurs	28
Tableau I Bilan	29
Tableau II État des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs Compte de mise en commun de 1996-1997 - Blé	30
Tableau III État des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs Compte de mise en commun de 1996-1997 - Blé dur ambré	31
Tableau IV État des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs Compte de mise en commun de 1996-1997 - Orge	32
Tableau V État des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs Compte de mise en commun de 1996-1997 - Orge de premier choix	33
Tableau VI État des flux de trésorerie	34
Tableau VII État des paiements anticipés aux producteurs en vertu de la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	35
Tableau VIII État des frais d'administration, des frais généraux et des imputations à l'exploitation	36 - 37
Tableau IX État des opérations du compte spécial	38
Notes complémentaires	39 - 48

RAPPORT DE LA DIRECTION



The Canadian Wheat Board
La Commission canadienne du blé

Les états financiers de la Commission canadienne du blé ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel ont été dressés par la direction, laquelle assume l'entière responsabilité de ces états financiers, et approuvés par la Commission. Les états financiers rendent compte des résultats de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1997 et de la situation financière de la CCB à cette date.

La direction doit s'assurer que les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appropriés dans les circonstances et appliqués d'une manière uniforme, et que le système de contrôle interne de même que les politiques et les procédés officiels sont en place pour assurer l'intégrité et la fiabilité de la présentation de l'information comptable et financière, ainsi que la protection des valeurs de la CCB.

Deloitte & Touche, les vérificateurs de la CCB, ont procédé à une vérification indépendante des états financiers contenus dans ce rapport. La direction a mis à la disposition des vérificateurs externes tous les registres financiers et données connexes.

La Commission canadienne du blé est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Les commissaires, de même que le président du Comité consultatif de la CCB, dans l'exercice de leurs responsabilités, font fonction de comité de vérification. Le comité rencontre les vérificateurs externes dans le but de discuter des résultats de leur vérification et de leur évaluation des contrôles internes de la Commission. Relevant directement du comité de vérification, le service de vérification interne a le mandat de faire, au moment opportun, des recommandations et des évaluations concernant l'efficacité des contrôles internes. Le comité passe en revue les mesures prises par la direction à l'égard des recommandations faites par les vérificateurs internes et externes.

Donald Vernon, CA
Directeur administratif, Finances, et trésorier

Adrian Measner
Directeur administratif, Commercialisation

423 Main Street
 P.O. Box 816, Str. Main
 Winnipeg, Manitoba
 Canada R3C 2P5

Phone (204) 983-0239
 Fax (204) 983-3841
 Telex 07-57801
 Internet: www.cwb.ca

423, rue Main
 C.P. 816, succ. Main
 Winnipeg (Manitoba)
 Canada R3C 2P5

Tél. : (204) 983-0239
 Téléc. : (204) 983-3841
 Téléc. : 07-57801
 Internet : www.cwb.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**Deloitte &
Touche****Deloitte & Touche**
Comptables agréés360, rue Main, bureau 2200 Téléphone : (204) 942-0051
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3 Télécopieur : (204) 947-9390

À la Commission canadienne du blé

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé, présentés sous la forme des tableaux I à IX, et les notes complémentaires, y compris le bilan au 31 juillet 1997, l'état des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs pour les comptes de mise en commun de 1996-1997 couvrant la période allant du 1^{er} août 1996 jusqu'à la fin des activités, le 30 septembre 1997, dans le cas du blé, du blé dur ambré, de l'orge et de l'orge de premier choix, l'état des flux de trésorerie de la campagne terminée le 31 juillet 1997, l'état des paiements anticipés aux producteurs en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* en date du 31 juillet 1997, l'état des frais d'administration, des frais généraux et des imputations à l'exploitation de la campagne terminée le 31 juillet 1997 et l'état des opérations du compte spécial de la campagne terminée le 31 juillet 1997. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission canadienne du blé. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les périodes indiquées, selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche
Winnipeg (Manitoba)

Le 18 décembre 1997

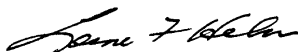
Deloitte Touche
Tohmatsu
International

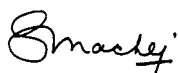
TABLEAU I

BILAN
Au 31 juillet

	1997	1996
ACTIF		
Débiteurs		
- Ventes à crédit (note 3)	6 418 291 510 \$	6 653 277 799 \$
- Ventes déjà conclues	66 184 064	25 669 295
- <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	161 575 235	52 651 783
- Autres	5 907 272	21 433 734
	6 651 958 081	6 753 032 611
Stocks de céréales (note 4)	1 682 137 024	1 432 610 530
Frais reportés et frais payés d'avance (note 5)	38 127 819	51 440 276
Immobilisations (note 6)	52 724 986	44 162 927
TOTAL DE L'ACTIF	8 424 947 910 \$	8 281 246 344 \$
PASSIF		
Emprunts (note 7)	6 240 754 143 \$	6 459 297 949 \$
Créditeurs et frais à payer (note 8)	105 772 615	107 957 005
Obligations envers les agents de la CCB (note 9)	1 364 322 369	1 159 716 160
Obligations envers les producteurs (note 10)	703 327 514	545 233 825
Provision pour frais relatifs aux ajustements de fin de campagne (note 11)	8 108 840	5 805 860
Compte spécial - solde net des comptes dormants (note 12)	2 662 429	3 235 545
TOTAL DU PASSIF	8 424 947 910 \$	8 281 246 344 \$

APPROUVÉ PAR :


Lorne F. Hehn
Commissaire en chef

Richard H. Klassen
Commissaire

Gordon P. Machej
Commissaire

Donald E. Vernon
Directeur administratif, Finances, et trésorier

TABLEAU II

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1996-1997 - BLÉ
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
 pour la période comprise entre le 1^{er} août 1996 et la fin des activités, le 30 septembre 1997
 (avec chiffres correspondants de la période terminée le 31 juillet 1996)

	1996-1997		1995-1996	
	Total	Taux par tonne	Total	Taux par tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	19 756 578		14 352 453	
Produit des ventes (note 15)	4 230 897 275 \$	214,151 \$	3 812 102 708 \$	265,606 \$
Moins les frais d'exploitation :				
Frais de possession aux silos de collecte	56 525 504	2,861	53 088 474	3,699
Frais de stockage aux silos portuaires	14 944 608	0,756	8 309 959	0,579
Surestaries/Bonification	18 779 575	0,950	9 884 097	0,688
Fret supplémentaire -				
- jusqu'aux silos portuaires	38 131 697	1,930	25 677 413	1,789
- modification aux tarifs marchandises	2 686 523	0,136	6 958 629	0,485
Séchage	13 804 982	0,699	149 237	0,010
Intérêts et amortissement -				
- Wagons-trémies de la CCB	2 371 393	0,120	3 400 351	0,237
Frais d'administration	33 565 468	1,699	27 502 595	1,916
Intérêts créditeurs	(65 258 729)	(3,303)	(61 089 432)	(4,256)
	115 551 021	5,848	73 881 323	5,147
Bénéfice réparti entre les agriculteurs	4 115 346 254 \$	208,303 \$	3 738 221 385 \$	260,459 \$
Répartition du bénéfice				
Acompte à la livraison	3 707 842 403 \$	187,676 \$	2 918 509 781 \$	203,346 \$
Paieement de redressement	176 336 478	8,926	662 262 615	46,143
Ajustement de fin de campagne	231 066 148	11,696	157 283 664	10,959
Remboursement sur wagons consignés	101 225	0,005	165 325	0,011
	4 115 346 254 \$	208,303 \$	3 738 221 385 \$	260,459 \$

TABLEAU III

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1996-1997 - BLÉ DUR AMBRÉ
 ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
 pour la période comprise entre le 1^{er} août 1996 et la fin des activités, le 30 septembre 1997
 (avec chiffres correspondants de la période terminée le 30 septembre 1996)

	1996-1997		1995-1996	
	Total	Taux par tonne	Total	Taux par tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	3 882 848		3 973 384	
Produit des ventes (note 15)	962 792 723 \$	247,961 \$	1 130 364 370 \$	284,484 \$
Moins les frais d'exploitation :				
Frais de possession aux silos de collecte	11 965 467	3,082	14 386 754	3,621
Frais de stockage aux silos portuaires	5 010 878	1,290	7 956 863	2,002
Surestaries/Bonification	1 294 828	0,333	(781 718)	(0,197)
Fret supplémentaire				
- jusqu'aux silos portuaires	1 225 932	0,316	3 510 438	0,883
- modification aux tarifs marchandises	604 658	0,156	1 304 605	0,328
Séchage	2 180 510	0,562	78 839	0,020
Intérêts et amortissement				
- Wagons-trémies de la CCB	466 060	0,120	941 365	0,237
Frais d'administration	6 251 570	1,610	8 004 750	2,015
Intérêts créditeurs	(8 883 675)	(2,288)	(9 334 782)	(2,349)
	20 116 228	5,181	26 067 114	6,560
Bénéfice réparti entre les agriculteurs	942 676 495 \$	242,780 \$	1 104 297 256 \$	277,924 \$
Répartition du bénéfice				
Acompte à la livraison	682 288 454 \$	175,719 \$	831 562 780 \$	209,284 \$
Paieement de redressement	161 120 614	41,495	175 425 808	44,150
Versement provisoire	-	-	41 703 041	10,496
Ajustement de fin de campagne	99 260 014	25,564	55 592 731	13,991
Remboursement sur wagons consignés	7 413	0,002	12 896	0,003
	942 676 495 \$	242,780 \$	1 104 297 256 \$	277,924 \$

TABLEAU IV

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1996-1997 - ORGE
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
 pour la période comprise entre le 1^{er} août 1996 et la fin des activités, le 30 septembre 1997
 (avec chiffres correspondants de la période terminée le 31 juillet 1996)

	1996-1997		1995-1996	
	Total	Taux par tonne	Total	Taux par tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	2 440 097		1 267 781	
Produit des ventes (note 15)	385 966 275 \$	158,177 \$	266 619 989 \$	210,304 \$
Moins les frais d'exploitation :				
Frais de possession aux silos de collecte	9 362 874	3,837	4 261 033	3,361
Frais de stockage aux silos portuaires	2 462 246	1,009	1 666 050	1,314
Surestaries/Bonification	4 090 147	1,677	283 322	0,223
Fret supplémentaire				
- jusqu'aux silos portuaires	1 929 869	0,791	(635 706)	(0,501)
- modification aux tarifs marchandises	232 271	0,095	1 080 912	0,853
Séchage	3 493 943	1,432	13 027	0,010
Intérêts et amortissement				
- Wagons-trémies de la CCB	292 886	0,120	300 360	0,237
Frais d'administration	4 163 495	1,706	2 442 236	1,926
Intérêts créditeurs	(7 678 940)	(3,147)	(5 970 870)	(4,710)
	18 348 791	7,520	3 440 364	2,713
Bénéfice réparti entre les agriculteurs	367 617 484 \$	150,657 \$	263 179 625 \$	207,591 \$
Répartition du bénéfice				
Acompte à la livraison	339 813 142 \$	139,262 \$	220 053 281 \$	173,574 \$
Paiement de redressement	13 787 821	5,651	32 304 766	25,481
Ajustement de fin de campagne	14 006 741	5,740	10 808 345	8,526
Remboursement sur wagons consignés	9 780	0,004	13 233	0,010
	367 617 484 \$	150,657 \$	263 179 625 \$	207,591 \$

TABLEAU V

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1996-1997 - ORGE DE PREMIER CHOIX
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
pour la période comprise entre le 1^{er} août 1996 et la fin des activités, le 30 septembre 1997
(avec chiffres correspondants de la période terminée le 30 septembre 1996)

	1996-1997		1995-1996	
	Total	Taux par tonne	Total	Taux par tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	2 402 091		2 549 505	
Produit des ventes (note 15)	530 873 216 \$	221,005 \$	620 029 297 \$	243,196 \$
Moins les frais d'exploitation :				
Frais de possession aux silos de collecte	599 100	0,250	243 513	0,096
Surestaries/Bonification	219 284	0,091	(6 929)	(0,003)
Fret supplémentaire				
- jusqu'aux silos portuaires	25 582	0,011	8 495	0,003
- modification aux tarifs marchandises	152 268	0,063	(33 653)	(0,013)
Intérêts et amortissement				
- Wagons-trémies de la CCB	288 279	0,120	604 023	0,237
Frais d'administration	4 084 200	1,700	4 885 483	1,916
Intérêts créditeurs	(3 043 871)	(1,267)	(4 468 138)	(1,752)
	2 324 842	0,968	1 232 794	0,484
Bénéfice réparti entre les agriculteurs	528 548 374 \$	220,037 \$	618 796 503 \$	242,712 \$
Répartition du bénéfice				
Acompte à la livraison	436 485 500 \$	181,711 \$	493 505 162 \$	193,569 \$
Paiement de redressement	65 696 042	27,350	80 823 962	31,702
Ajustement de fin de campagne	15 945 563	6,638	33 696 550	13,217
Stockage en ferme de grain sous contrat	10 421 269	4,338	10 770 829	4,224
	528 548 374 \$	220,037 \$	618 796 503 \$	242,712 \$

TABLEAU VI

État des flux de trésorerie
de la campagne terminée le 31 juillet

	1997	1996
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		
Liquidités provenant de la vente de grain	6 110 529 489 \$	5 829 116 364 \$
Intérêts créditeurs	84 865 215	80 863 222
Liquidités utilisées pour couvrir les frais d'exploitation	(241 206 097)	(185 484 817)
Plus : Éléments n'ayant aucune influence sur l'encaisse - amortissement	5 221 774	4 745 328
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant variations du fonds de roulement	5 959 410 381	5 729 240 097
Variations du fonds de roulement	(69 001 523)	176 462 652
	5 890 408 858	5 905 702 749
Flux de trésorerie provenant d'autres activités		
Réduction des débiteurs - ventes à crédit	234 986 289	78 278 156
Achat d'immobilisations	(13 783 833)	(1 603 649)
	221 202 456	76 674 507
Flux de trésorerie avant distribution	6 111 611 314	5 982 377 256
Fonds distribués aux producteurs		
Soldes de trésorerie non distribués au cours de la campagne précédente	(299 275 785)	(524 164 822)
Soldes de la campagne courante distribués aux agriculteurs avant le 31 juillet	(5 593 791 723)	(5 425 218 984)
	(5 893 067 508)	(5 949 383 806)
Augmentation nette des liquidités	218 543 806	32 993 450
Niveau des emprunts au début	(6 459 297 949) \$	(6 492 291 399) \$
Niveau des emprunts à la fin	(6 240 754 143) \$	(6 459 297 949) \$

TABLEAU VII

**ÉTAT DES PAIEMENTS ANTICIPÉS AUX PRODUCTEURS
EN VERTU DE LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES
au 31 juillet**

	Avances en espèces aux producteurs	Remboursement sur avances par les producteurs	1997 Solde rembour- sable par les producteurs	1996 Solde rembour- sable par les producteurs
Solde remboursable par les producteurs				
Campagne 1988-1989 et campagnes antérieures	4 705 363 450 \$	4 694 983 915 \$	10 379 535 \$	10 626 032 \$
Campagne 1989-1990	144 260 874	141 956 590	2 304 284	2 516 948
Campagne 1990-1991	1 461 790 445	1 453 627 144	8 163 301	8 754 814
Campagne 1991-1992	1 163 737 749	1 154 360 881	9 376 868	10 466 755
Campagne 1992-1993	1 081 150 782	1 069 192 498	11 958 284	14 200 245
Campagne 1993-1994	819 208 984	800 000 176	19 208 808	25 861 434
Campagne 1994-1995	524 197 302	521 172 972	3 024 330	7 042 617
Campagne 1995-1996	542 198 368	538 740 829	3 457 539	67 176 060
Campagne 1996-1997	874 948 103	707 692 901	167 255 202	-
	11 316 856 057 \$	11 081 727 906 \$	235 128 151 \$	146 644 905 \$
Intérêts débiteurs payables par le gouvernement du Canada				
Intérêts débiteurs payables par le gouvernement du Canada			383 367 301	374 263 690
Moins : les montants reçus du gouvernement du Canada			(382 920 379)	(373 549 555)
			446 922	714 135
Intérêts débiteurs payables par les producteurs				
Intérêts réguliers payables par les producteurs			30 390 986	29 376 803
Moins : les montants reçus des producteurs			(28 602 831)	(25 587 645)
			1 788 155	3 789 158
Moins : les montants reçus des producteurs				
Intérêts reçus des producteurs sur les comptes en souffrance			(33 761 679)	(32 161 743)
Moins : les montants envoyés au gouvernement du Canada			31 552 114	26 860 281
			(2 209 565)	(5 301 462)
Moins : les soldes des fonds reçus				
du gouvernement du Canada - pour couvrir des paiements anticipés en souffrance			(71 878 188)	(90 984 373)
des compagnies manutentionnaires - pour couvrir des paiements anticipés en souffrance			(1 466 902)	(1 903 388)
des compagnies manutentionnaires - pour couvrir les paiements anticipés en cours			(233 338)	(307 192)
			(73 578 428)	(93 194 953)
			161 575 235 \$	52 651 783 \$

Depuis la campagne 1990-1991, les producteurs paient des intérêts sur la tranche des paiements anticipés dépassant 50 000 \$, et le gouvernement fédéral prend en charge les intérêts sur la première tranche jusqu'à concurrence de 50 000 \$ (sauf en 1993-1994, les producteurs ayant dû verser des intérêts sur la tranche des paiements anticipés qui dépassaient 60 000 \$ et une partie des intérêts, à raison de 2,25 %, sur les avances inférieures à 60 000 \$). Depuis 1989-1990, les producteurs ont dû payer la totalité des intérêts sur les paiements anticipés. Auparavant, le gouvernement du Canada prenait en charge la totalité des intérêts.

TABLEAU VIII

**ÉTAT DES FRAIS D'ADMINISTRATION, DES FRAIS GÉNÉRAUX
ET DES IMPUTATIONS À L'EXPLOITATION
de la campagne terminée le 31 juillet**

Frais d'administration et frais généraux :	1997	1996
Comité consultatif	212 019 \$	258 516 \$
Rapport annuel, Info Céréales et autres publications de la CCB	731 974	544 783
Agents régionaux	375 485	299 377
Honoraires des vérificateurs	163 000	153 000
Cautions et assurance	60 701	57 469
Quote-part de la Commission canadienne du blé aux frais d'exploitation du Groupe chargé de la politique d'attribution des wagons	35 000	-
Quote-part de la Commission canadienne du blé aux frais d'exploitation de l'Institut international du Canada pour le grain	1 623 164	1 400 333
Communications et diffusion d'information	195 818	262 746
Matériel informatique - location et service	5 762 260	2 953 633
Amortissement - véhicules automobiles, immeuble, matériel et système informatiques, mobilier et matériel	2 559 696	1 852 188
Réunions régionales	21 947	21 204
Ressources humaines - salaires	21 386 370	21 000 991
Ressources humaines - assurance-emploi, caisse de retraite, assurance collective, assurance-maladie et autres charges sociales	4 882 949	5 139 259
Ressources humaines - recrutement	252 863	71 026
Ressources humaines - formation et perfectionnement professionnel	203 665	320 134
Honoraires d'avocats et frais de justice	376 808	21 800
Frais de consultation en gestion	482 812	534 912
Impôt-Santé et Éducation de la province du Manitoba	472 799	484 452
Frais de bureau et divers	1 195 881	927 563
Affranchissement	934 771	1 042 426
Imprimerie, papier et fournitures de bureau	539 379	567 978
Publications et abonnements	325 800	274 182
Location et éclairage des bureaux, y compris l'entretien de l'immeuble de la Commission canadienne du blé	2 059 766	2 075 693
Réparation et entretien du matériel de bureau	309 214	237 602
Télécommunications	753 458	668 895
Frais de déplacement et de mutation du personnel	1 506 784	1 303 016
	47 424 383 \$	42 473 178 \$

TABLEAU VIII (suite)

Imputations à l'exploitation	1997	1996
Commercialisation des céréales des producteurs		
Comptes de mise en commun de 1996-1997		
- Blé	19 306 864 \$	
- Blé dur	3 443 975	
- Orge	2 384 553	
- Orge de premier choix	2 347 413	
Comptes de mise en commun de 1995-1996		
- Blé	12 347 138	15 037 940 \$
- Blé dur	3 768 713	4 163 157
- Orge	1 090 647	1 328 331
- Orge de premier choix	2 193 290	2 671 272
Comptes de mise en commun de 1994-1995		
- Blé		12 315 958
- Blé dur		3 422 165
- Orge		891 399
- Orge de premier choix		1 926 933
Frais imputés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage	46 882 593	41 757 155
Répartition des ajustements de fin de campagne entre les producteurs		
Comptes de mise en commun de 1989-1990 à 1995-1996 (avec chiffres correspondants de 1989-1990 à 1994-1995)		
- Blé	327 032	441 361
- Blé dur	91 620	124 417
- Orge	65 020	81 228
- Orge de premier choix	58 118	69 017
Imputation des frais aux comptes de paiement en fonction des activités	541 790	716 023
	47 424 383 \$	42 473 178 \$

TABLEAU IX

ÉTAT DES OPÉRATIONS DU COMPTE SPÉCIAL
de la campagne terminée le 31 juillet

	1997	1996
Solde du compte spécial au début	3 235 545 \$	2 484 872 \$
Plus : le transfert au compte spécial des comptes autorisés par décret	-	1 360 539
	3 235 545	3 845 411
Moins : les dépenses autorisées par les décrets mentionnés ci-dessous	(562 076)	(609 799)
Moins : les versements aux producteurs concernant d'anciens comptes de paiement	(11 040)	(67)
Solde du compte spécial à la fin	2 662 429 \$	3 235 545 \$

Dépenses :

Autorisées par décret	Description du projet	Non affectées au 31 juillet 1996	Autorisées pour la campagne 1996-1997	Non affectées au 31 juillet 1997	Effectuées pendant la campagne 1996-1997
P.C. 1994-1305 } P.C. 1995-2202 }	Développement de marchés	335 783 \$	- \$	179 229 \$	156 554 \$
P.C. 1995-2203 } P.C. 1996-1358 }	Institut international du Canada pour le grain - Dépenses en immobilisations	115 000	-	59 478	55 522
P.C. 1990-1538	Bourses universitaires	44 024	305 976	-	350 000
		494 807 \$	305 976 \$	238 707 \$	562 076 \$

Au 31 juillet 1997, les dépenses non autorisées non déboursées s'élevaient à 238 707 \$, ce qui porte le solde non affecté du compte à 2 423 722 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

(1) CONSTITUTION ET MANDAT

La Commission canadienne du blé (CCB) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui relève du Parlement du Canada. À titre d'agent de sa Majesté du chef du Canada, la CCB a été créée dans le but de mettre en marché de manière ordonnée, tant à l'échelle interprovinciale que pour l'exportation, les céréales produites dans l'Ouest canadien. La CCB rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise d'un ministre désigné.

(2) RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES

a) Résultats d'exploitation

Les résultats d'exploitation finals des comptes de mise en commun de la campagne céréalière terminée le 31 juillet sont compris dans les comptes annuels de la CCB au 31 juillet lorsque les opérations commerciales ont pris fin avant la parution du rapport annuel de la campagne en revue. Les résultats financiers des comptes de mise en commun de la CCB arrêtés au 31 juillet tiennent compte :

- i) des stocks de céréales détenus à cette date à la valeur définitive reçue de leur vente;
- ii) d'une provision pour tous les frais engagés ou devant être engagés dans le cadre de la commercialisation de ces céréales, y compris les frais d'administration et les frais généraux connexes engagés après le 31 juillet. Les frais liés à la commercialisation de céréales engagés après le 31 juillet sont compris dans les créditeurs et charges à payer. Ces charges comprennent les frais de possession, l'entreposage, les intérêts, les frais de transport par rail et les autres dépenses de transport ainsi que les frais d'administration et tous les autres frais engagés durant cette période;
- iii) des soldes non distribués aux producteurs au 31 juillet dans le cas où les activités de commercialisation se rapportant aux comptes de mise en commun de 1996-1997 ne sont pas achevées, ces comptes étant compris dans les obligations envers les producteurs.

b) Provision pour les pertes subies sur les débiteurs afférents aux ventes à crédit

Le gouvernement du Canada garantit le principal et les intérêts des débiteurs afférents aux ventes réalisées dans le cadre du Programme de ventes de céréales à crédit ainsi que des emprunts contractés par la CCB pour financer ces débiteurs. Grâce à ces garanties, la CCB n'est exposée à aucun risque en cas de créance non recouvrable. Dans le cas des ventes effectuées en dehors du Programme de ventes de céréales à crédit, la CCB a pris des dispositions auprès d'un établissement financier canadien afin de s'assurer qu'elle ne s'expose à aucun risque dans l'éventualité où des sommes non réglées s'avéraient non recouvrables. En conséquence, aucune provision n'est constituée en vue de couvrir tout manquement des personnes ayant contracté ces engagements.

c) Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, comme suit :

Matériel informatique	de 1 an à 10 ans (jusqu'à concurrence de 1/20 ^e du coût, soit la valeur résiduelle)
Véhicules automobiles	2 ans (jusqu'à concurrence du tiers du coût, soit la valeur résiduelle)
Aménagements de l'immeuble et des bureaux	3 ans
Matériel et fournitures de bureau	10 ans
Wagons-trémies	30 ans
Immeuble	40 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

d) Conversion des devises

Les contrats de vente conclus en devises étrangères sont couverts par des contrats de change à terme et convertis en dollars canadiens aux taux prévus par les contrats. Les autres produits et charges sont convertis aux taux de change journaliers en vigueur au cours de l'exercice.

Les actifs et les passifs libellés en dollars américains sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. La CCB couvre ses actifs et ses passifs libellés en dollars américains au moyen d'un portefeuille complet. La CCB a pour politique de gérer ces actifs et ces passifs de manière à exposer le moins possible leur solde net aux fluctuations des devises. Les rajustements de taux de change provenant de la conversion de sommes à recevoir de clients étrangers et des emprunts sont compris dans les intérêts créditeurs.

Les effets à moyen terme émis par la CCB en devises autres que le dollar canadien ou le dollar américain sont couverts au moyen d'accords de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou américains aux taux stipulés dans ces accords.

e) Couverture des opérations anticipées

La CCB conclut des contrats à terme normalisés et des contrats d'option sur le blé pour fixer le prix de certaines ventes anticipées. La CCB conclut également des contrats de change à terme et des contrats d'option afin de réduire les risques de change dans le cas des ventes anticipées. Les gains et les pertes liés à ces contrats sont compris dans le prix de vente et sont imputés au poste des revenus à titre de rajustement du produit des ventes pour la période correspondant à la période de couverture des ventes.

f) Intérêts débiteurs et frais bancaires

Les intérêts et les frais bancaires imputables à la CCB dans le cadre du financement de ses activités ainsi que les intérêts créditeurs sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont combinés pour produire un solde net, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* voulant que de tels montants soient considérés comme des dépenses ou des recouvrements de frais d'exploitation. Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux comptes débiteurs, aux frais bancaires et aux frais d'exploitation liés aux facilités de prêt, ainsi que les intérêts gagnés dans chaque compte de mise en commun durant la période couverte par les comptes jusqu'à la distribution finale aux producteurs.

g) Frais d'administration et frais généraux

Les frais d'administration et les frais généraux, à l'exception des frais relatifs à la répartition des ajustements de fin de campagne aux producteurs, sont imputés aux divers comptes de mise en commun auxquels se rapportent les services en fonction du tonnage. Les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne sont répartis selon le nombre de producteurs qui reçoivent un versement des différents comptes de mise en commun.

h) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages sociaux accordés aux employés lors de leur départ à la retraite ou de leur cessation d'emploi sont enregistrés à mesure qu'ils s'accumulent au compte des employés. Le solde non accumulé de ces avantages est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans à compter de la campagne agricole 1993-1994. En date du 31 juillet 1993, le solde non accumulé atteignait 7 980 330 \$ et, au 31 juillet 1997, 4 788 198 \$ (contre 5 586 231 \$ en 1996).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(3) DÉBITEURS - VENTES À CRÉDIT

Les débiteurs dans le cadre des ventes à crédit se répartissent comme suit :

	1997	1996
Sommes à recevoir des acheteurs étrangers		
Courantes	226 758 452 \$	410 285 821 \$
Échues	578 518 611	542 894 695
Visées par un rééchelonnement au titre du Club de Paris	283 364 048	137 842 737
Rééchelonnées	5 276 890 424	5 430 839 079
	6 365 531 535	6 521 862 332
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	52 759 975	131 415 467
	6 418 291 510 \$	6 653 277 799 \$

Les sommes courantes comprennent un solde à recevoir de 22 100 819 \$ (contre 80 376 397 \$ en 1996) provenant de ventes à crédit effectuées en dehors du Programme de ventes de céréales à crédit du gouvernement du Canada.

Les débiteurs dans le cadre des ventes à crédit parviennent à échéance comme suit :

	1997	1996
dans		
1 an	373 523 321 \$	322 340 339 \$
2 ans	63 088 244	237 822 995
3 ans	95 019 027	338 310 972
4 ans	123 318 138	342 260 933
5 ans	206 659 378	296 221 345
Plus de 5 ans	4 978 164 791	4 573 426 520
Échues	578 518 611	542 894 695
	6 418 291 510 \$	6 653 277 799 \$

Sommes à recevoir des clients étrangers

Les soldes à recevoir découlent des ventes de céréales aux pays suivants : l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, l'Iran, l'Iraq, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. Le remboursement intégral doit se faire au cours d'une période maximale de 36 mois suivant la date d'expédition, sauf pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie, avec lesquels la CCB a convenu, conjointement avec le gouvernement du Canada, de reporter à plus tard les échéances de certains remboursements. Toutes les modalités de rééchelonnement sont élaborées par le Club de Paris, dont la fonction consiste à permettre aux gouvernements des pays débiteurs et créanciers d'établir des accords visant le rééchelonnement et l'allègement, ou l'un ou l'autre, des dettes payables aux gouvernements créanciers et à leurs agences. Ces accords prévoient le versement d'intérêts et le rééchelonnement de la dette sur une période variant de 5 ans à 25 ans.

Le montant global du capital et des intérêts courus à recevoir des clients étrangers, soit 6 365 531 535 \$ (contre 6 521 862 332 \$ en 1996), comprend la somme de 4 490 063 911 \$ (contre 4 597 347 569 \$ en 1996) représentant l'équivalent canadien des 3 258 391 808 \$ (contre 3 343 768 688 \$ en 1996) remboursables en devises américaines.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Sommes à recevoir du gouvernement du Canada

En plus d'alléger les dettes au moyen du rééchelonnement des échéances, le gouvernement du Canada a dans certains cas accepté, par l'entremise du Club de Paris, de réduire la dette de pays ayant rééchelonné des sommes payables à la CCB. Les dispositions d'allègement de la dette prévoient que le remboursement des sommes payables à la CCB sera réparti selon une formule convenue entre le pays débiteur et le gouvernement du Canada. La somme de 52 759 975 \$ représente le montant à recevoir du gouvernement du Canada en date du 31 juillet 1997, en vertu des accords de réduction de l'endettement susmentionnés.

Le montant global du capital et des intérêts courus à recevoir du gouvernement du Canada, soit 52 759 975 \$ (contre 131 415 467 \$ en 1996), comprend la somme de 28 922 874 \$ (contre 39 619 072 \$ en 1996) représentant l'équivalent canadien de 20 989 023 \$ (contre 28 815 966 \$ en 1996) remboursable en devise américaine.

(4) STOCKS DE CÉRÉALES

Les stocks de céréales détenus au 31 juillet sont consignés à la valeur définitive reçue de leur vente, comme suit :

	1997	1996
Blé	1 166 874 727 \$	840 641 828 \$
Blé dur	329 674 513	452 585 664
Orge	107 241 670	70 071 525
Orge de premier choix	78 346 114	69 311 513
	1 682 137 024 \$	1 432 610 530 \$

(5) FRAIS REPORTÉS ET FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Les frais reportés et les frais payés d'avance, soit 38 127 819 \$ (contre 51 440 276 \$ en 1996), se répartissent comme suit : frais payés d'avance pour l'acheminement de stock aux points d'exportation de l'est, 18 063 545 \$ (contre 20 983 031 \$ en 1996), dépôt sur les comptes de marge, 5 431 555 \$ (contre 1 871 049 \$ en 1996), prix des options sur devises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs, 5 395 248 \$ (néant en 1996), options d'achat sur les wagons-trémies loués, 5 137 335 \$ (contre 5 137 335 \$ en 1996), résultat net des activités de couverture applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs, 3 320 546 \$ (contre 21 258 841 \$ en 1996), et autres frais reportés et frais payés d'avance, 779 590 \$ (contre 2 190 020 \$ en 1996).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(6) IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	1997	1996
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Wagons-trémies	86 752 287 \$	50 606 894 \$	36 145 393 \$	39 057 399 \$
Matériel informatique	20 080 067	7 295 320	12 784 747	1 476 203
Mobilier et matériel de bureau	4 774 559	2 798 416	1 976 143	1 890 337
Immeuble	4 572 956	3 768 450	804 506	904 893
Aménagements de l'immeuble et des bureaux	1 882 190	1 283 568	598 622	440 221
Véhicules automobiles	588 066	231 827	356 239	393 874
Améliorations locatives	73 659	14 323	59 336	-
	118 723 784 \$	65 998 798 \$	52 724 986 \$	44 162 927 \$

La CCB a acheté 2 000 wagons-trémies en 1979-1980 au coût initial de 90 555 623 \$. De ce nombre, 84 wagons ont été détruits et démolis, ce qui porte le parc de matériel roulant à 1 916 wagons. La CCB se fait rembourser un montant correspondant à la valeur des wagons détruits en vertu d'un accord d'exploitation avec le Canadien National.

(7) EMPRUNTS

La ventilation des emprunts s'établit comme suit :

	1997	1996
Instruments d'emprunt à court terme et emprunts	5 760 845 131 \$	5 923 783 101 \$
Instruments d'emprunt à moyen terme	479 909 012	535 514 848
	6 240 754 143 \$	6 459 297 949 \$

Ces emprunts financent ce qui suit :

	1997	1996
Fonds déposés provenant des opérations courantes	(177 537 367) \$	(193 979 850) \$
Emprunts pour financer les ventes à crédit	6 418 291 510	6 653 277 799
	6 240 754 143 \$	6 459 297 949 \$

Du montant global des emprunts à court terme, une somme de 3 944 082 032 \$ (contre 4 069 850 631 \$ en 1996) représente l'équivalent canadien des 2 862 178 543 \$ remboursables en devise américaine (contre 2 960 106 648 \$ en 1996) compte tenu des swaps de devises. Des emprunts à moyen terme, une somme de 479 909 012 \$ (contre 535 514 848 \$ en 1996) représente l'équivalent canadien des 348 264 885 \$ (contre 389 493 671 \$ en 1996) remboursables en devise américaine compte tenu des swaps de taux d'intérêt dans deux devises.

Les emprunts de la CCB sont soumis à l'approbation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes de la CCB et, à ce titre, ils sont effectués au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(8) CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER

	1997	1996
Frais engagés après le 31 juillet dans le cadre d'activités commerciales se rapportant aux comptes de mise en commun de la campagne courante	62 555 310 \$	38 544 905 \$
Produit des ventes reportées	30 642 331	33 577 806
Créditeurs	12 574 974	35 834 294
	105 772 615 \$	107 957 005 \$

(9) OBLIGATIONS ENVERS LES AGENTS DE LA CCB

	1997	1996
Achats de céréales auprès des producteurs	1 191 064 200 \$	957 709 932 \$
Bons de livraison reportés	173 258 169	202 006 228
	1 364 322 369 \$	1 159 716 160 \$

Achats de céréales auprès des producteurs

Les sociétés céréalères, qui agissent en qualité d'agents de la CCB, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et versent à ces derniers, au nom de la CCB, l'acompte alors en vigueur. Ces achats ne sont réglés par la CCB qu'au moment où les agents en ont effectué la livraison au compte de la CCB, aux silos portuaires ou aux minoteries. Les obligations de la CCB envers les agents représentent une somme payable relativement aux 6 648 763 tonnes de céréales stockées dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet (contre 3 951 298 tonnes en 1996), mais qui seront livrées et réglées après la fin de la campagne.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalères, qui agissent à titre d'agents de la CCB, déposent en fiducie auprès de la CCB une somme égale à la valeur des bons au comptant, reportés et établis sur des céréales de la CCB. Les fonds en dépôt sont par la suite remis aux sociétés céréalères afin de couvrir les bons au comptant reportés venant surtout à échéance au cours des premiers jours de l'année civile suivante.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(10) OBLIGATIONS ENVERS LES PRODUCTEURS

	1997	1996
Chèques en circulation libellés aux producteurs au 31 juillet		
Blé	177 196 112 \$	153 398 037 \$
Blé dur	112 295 373	64 589 683
Orge	3 169 751	8 899 593
Orge de premier choix	50 269 393	19 067 706
Avoine	-	3 021
	342 930 629	245 958 040
Bénéfices à répartir entre les producteurs		
Blé	231 167 373	157 448 989
Blé dur	99 267 427	97 308 668
Orge	14 016 521	10 821 578
Orge de premier choix	15 945 564	33 696 550
	360 396 885	299 275 785
	703 327 514 \$	545 233 825 \$

(11) PROVISION POUR LES FRAIS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DE FIN DE CAMPAGNE

Le montant de 8 108 840 \$ (contre 5 805 860 \$ en 1996) représente le solde des provisions prévues par la CCB pour couvrir les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne une fois les comptes arrêtés. Six ans après la clôture d'un compte particulier, le solde est viré au compte spécial par décret.

(12) COMPTE SPÉCIAL - SOLDE NET DES COMPTES DORMANTS

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le gouverneur en conseil peut autoriser la CCB à virer à un compte spécial le solde des comptes de paiement non réclamés faisant partie des versements aux producteurs pour une période de six ans ou plus. Outre le paiement des réclamations justifiées de certains producteurs relativement à ces comptes, l'article prévoit que ces fonds peuvent être affectés aux fins que le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la CCB, estime être dans l'intérêt des producteurs.

(13) ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX

À titre d'agent de Sa Majesté du chef du Canada, la CCB loue 2 000 wagons-trémies pour le gouvernement du Canada. La totalité des frais engagés pour la location est recouvrée du gouvernement du Canada et ne constitue pas une charge pour la CCB. À ce titre, la CCB a reçu des versements totalisant 18 889 422 \$ (contre 20 248 521 \$ en 1996) au cours de la campagne terminée le 31 juillet 1997. Les contrats de location sont d'une durée de 20 ans et de 25 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(14) INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN

La CCB conclut des opérations de couverture de taux d'intérêt dans le seul but de faire correspondre son actif et son passif et de se protéger contre les risques du marché. Ces opérations permettent de réduire l'exposition de la CCB aux différences de niveau des produits et des charges par suite de la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt dans deux devises et des swaps de devises.

La CCB négocie également des contrats de change, des swaps et des options sur devises auprès de certains établissements financiers afin de couvrir le risque de change dans le cadre principalement des ventes de céréales. En se protégeant contre la fluctuation des devises, la CCB réduit les risques liés à la dévaluation des devises.

Au 31 juillet, la valeur nominale totale de ces instruments financiers hors bilan, qui parviennent tous à échéance ou font l'objet d'une négociation de taux dans une période d'un an, est la suivante :

	Valeur nominale	1997 Juste valeur	Valeur nominale	1996 Juste valeur
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt en devise unique	384 875 400 \$	(760 671) \$	695 699 400 \$	212 124 \$
Swaps de taux d'intérêt dans deux devises	300 769 012	4 968 204	123 044 848	9 747 822
Swaps de devises	710 413 893	(29 625 867)	939 752 294	20 415 627
	1 396 058 305	(25 418 334)	1 758 496 542	30 375 573
Contrats de change				
Contrats de change à terme	969 526 082	(2 949 600)	886 026 683	(3 577 603)
Contrats d'options sur devises	158 670 547	1 882	-	-
Options sur devises acquises	1 059 682 000	10 396 500	27 498 000	97 000
Options sur devises vendues	784 082 000	(1 674 550)	27 498 000	(128 000)
	2 971 960 629	5 774 232	941 022 683	(3 608 603)
	4 368 018 934 \$	(19 644 102) \$	2 699 519 225 \$	26 766 970 \$

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt reflète la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Diverses méthodes ont été utilisées pour le calcul de ces valeurs, notamment la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché lorsque ces derniers étaient disponibles. La juste valeur des contrats de change reflète la valeur marchande des contrats à terme et la valeur de remplacement des contrats d'options. Ces estimations de la juste valeur peuvent varier grandement selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne devraient pas être considérées comme des valeurs de réalisation advenant un règlement immédiat des instruments.

La CCB réduit le risque que les contreparties ne respectent pas leurs obligations en traitant avec des établissements financiers dont la cote de crédit respecte les directives touchant la gestion des risques financiers approuvées par les commissaires et soumises au ministère des Finances. Au 31 juillet 1997, le risque de crédit maximal de la CCB pour ces catégories d'instruments financiers se chiffre à 21 366 996 \$ (32 465 224 \$ en 1996). Le risque de crédit représente la somme de toutes les justes valeurs positives pour ces catégories d'instruments financiers au 31 juillet.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(15) VENTES

Les ventes sont calculées comme suit :

(a) Compte de mise en commun du blé

	1997		1996	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Ventes conclues au 31 juillet	16 824 059	3 917 408 522 \$	12 998 103	3 375 684 928 \$
Ventes conclues après le 31 juillet	6 122 735	1 166 874 727	3 157 890	840 641 828
Freintes	34 764	-	716	-
	22 981 558	5 084 283 249	16 156 709	4 216 326 756
Moins :				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	67 090	12 744 146	78 901	17 486 232
Ventes portées au compte de mise en commun précédent	3 157 890	840 641 828	1 725 355	386 737 816
Ventes nettes de blé	19 756 578	4 230 897 275 \$	14 352 453	3 812 102 708 \$

L'écoulement des stocks de blé en tonnes se répartit comme suit :

Marché intérieur	2 439 607	1 674 677
Exportation	18 209 498	11 323 426
Ventes au compte de mise en commun suivant	2 297 689	3 157 890
Freintes	34 764	716
	22 981 558	16 156 709

(b) Compte de mise en commun du blé dur

	1997		1996	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Ventes conclues au 31 juillet	3 587 073	862 701 240 \$	2 936 915	905 424 146 \$
Ventes conclues après le 31 juillet	1 285 549	329 674 513	1 836 819	452 585 664
Freintes	10 218	-	1 736	-
	4 882 840	1 192 375 753	4 775 470	1 358 009 810
Moins :				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	20 961	4 271 236	27 117	6 294 013
Ventes portées au compte de mise en commun précédent	979 031	225 311 794	774 969	221 351 427
Ventes nettes de blé dur	3 882 848	962 792 723 \$	3 973 384	1 130 364 370 \$

L'écoulement des stocks de blé dur en tonnes se répartit comme suit :

Marché intérieur	194 774	222 750
Exportation	4 096 920	3 571 953
Ventes au compte de mise en commun suivant	580 928	979 031
Freintes	10 218	1 736
	4 882 840	4 775 470

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(c) Compte de mise en commun de l'orge

	1997		1996	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Ventes conclues au 31 juillet	2 092 668	351 797 407 \$	931 288	202 268 278 \$
Ventes conclues après le 31 juillet	739 671	107 241 670	379 501	70 071 525
Freintes	8 989	-	51	-
	2 841 328	459 039 077	1 310 840	272 339 803
Moins :				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	21 730	3 001 277	15 250	2 615 715
Ventes portées au compte de mise en commun précédent	379 501	70 071 525	27 809	3 104 099
Ventes nettes d'orge	2 440 097	385 966 275 \$	1 267 781	266 619 989 \$

L'écoulement des stocks d'orge en tonnes se répartit comme suit :

Marché intérieur	4 315	16 825
Exportation	2 279 935	914 463
Ventes au compte de mise en commun suivant	548 089	379 501
Freintes	8 989	51
	2 841 328	1 310 840

(d) Compte de mise en commun de l'orge de premier choix

	1997		1996	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Ventes conclues au 31 juillet	2 005 173	457 492 403 \$	2 264 045	550 992 796 \$
Ventes conclues après le 31 juillet	417 487	78 346 114	286 555	69 311 513
	2 422 660	535 838 517	2 550 600	620 304 309
Moins :				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	2 294	360 701	1 095	275 012
Ventes portées au compte de mise en commun précédent	18 275	4 604 600	-	-
Ventes nettes d'orge de premier choix	2 402 091	530 873 216 \$	2 549 505	620 029 297 \$

L'écoulement des stocks d'orge de premier choix en tonnes se répartit comme suit :

Marché intérieur	372 017	337 587
Exportation	1 988 464	2 194 738
Ventes au compte de mise en commun suivant	62 179	18 275
	2 422 660	2 550 600

(16) RETRAITEMENT DE CHIFFRES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Certains chiffres de l'année précédente ont été retraités de façon qu'ils soient conformes à la présentation de l'année courante.

9

COMITÉ CONSULTATIF



RANGÉE DU HAUT (de g. à d.) John Clair - Circonscription 5, Robert Ponto - Circonscription 10, Lorne Pattison - Circonscription 8, William Nicholson - Circonscription 2, Dan Cutforth - Circonscription 9

RANGÉE DU BAS (de g. à d.) Derek Dewar - Circonscription 7, Micheal Halyk - Circonscription 4, Terry Hanson - Circonscription 3, Wilfred Harder (Vice-président) - Circonscription 1, Arthur Macklin (Président) - Circonscription 11, William Rosher - Circonscription 6

10

ÉQUIPE DES CADRES SUPÉRIEURS



DEBOUT (de gauche à droite): Bill Spafford - Directeur général, Ventes et Développement des marchés, Donald Vernon - Directeur administratif, Finances et trésorier, Robert Roehle - Directeur, Communications générales, Pat Wallace - Directrice administrative, Ressources humaines, Jim McDonald - Directeur général, Services ruraux, John Benci - Directeur général, Transport céréalière, Greg Hauseur - Directeur des opérations, Technologie de l'information (poste de durée déterminée), Larry Nentwig - Directeur général, Finances

ASSIS (de gauche à droite): Ward Weisensel - Directeur, Politique générale, Adrian Measner - Directeur administratif, Commercialisation, Margaret Redmond - Avocate-conseil principale et secrétaire générale

ABSENT: Keith McMahan - Vérificateur général